

Le bilan
déplacements
en **2018**
à Paris



Sommaire

Les faits marquants	4
Les chiffres de l'année	5
Les transports en commun	6
Les déplacements à vélo	12
Les déplacements des piétons	17
Les déplacements des PMR	19
La circulation	20
Les déplacements en deux-roues motorisés	26
Le stationnement	28
Les déplacements en taxis	31
Les déplacements touristiques	32
Le transport de marchandises	35
La sécurité des déplacements	37
La pollution atmosphérique	41
Le bruit routier	47
Le contexte économique	49
L'Observatoire des déplacements à Paris	50

L'Observatoire est animé par la Mairie de Paris avec la collaboration de la Préfecture de Police, de l'INSEE, de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, d'Île-de-France Mobilités, du Conseil Régional d'Île-de-France, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, de la RATP, de la SNCF, d'AIRPARIF, des Ports de Paris et de l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris.



Les faits marquants en 2018

Déplacements

- **Circulation** : Création de l'opération « Paris Respire » dans le quartier du château rouge chaque samedi (11h-19h) (10 mars) et au centre de Paris dans les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements (7 octobre).
- **Modes de circulation douce** : Déploiement du système de vélos en libre-service Vélib' 2 étendu à 68 communes de la métropole Grand Paris (à partir du 1^{er} janvier) ; Création d'une piste cyclable unidirectionnelle avenue Franklin Roosevelt entre le rond-point des Champs-Élysées et la place Chassaigne-Goyon (15 mars) ; Ouverture des 3 premiers tronçons de la piste cyclable bidirectionnelle rues Saint-Antoine et de Rivoli entre Saint-Paul et la rue des Archives (15 mars), entre la rue Jacques Cœur et Saint-Paul (mai) et entre la rue des Archives et le boulevard Sébastopol (19 septembre) ; Création d'une liaison cyclable rue de Courcelles entre les boulevards Berthier et de la Somme (13 avril) ; Création d'une liaison cyclable avenue de la Porte des Ternes (16 avril) ; Création d'une piste cyclable rue de Crimée (27 avril) ; Création d'une piste cyclable bidirectionnelle quai d'Austerlitz de la place Valhubert au pont Charles de Gaulle (4 mai) et du pont Charles de Gaulle au boulevard Vincent Auriol (30 juillet) ; Création d'une liaison cyclable Boulevard Voltaire de la place de la République à la Place Léon Blum (août) et entre la place Léon Blum et la rue de Charonne (décembre) ; Création d'une piste cyclable route des lacs à Passy dans le bois de Boulogne (14 décembre) ; Création de 7 zones 30 dans les 6^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 18^{ème} arrondissements.
- **Mobilité électrique** : Fin du service de location de voiture en libre-service Autolib' le 31 juillet et mise en service de 1 000 bornes de recharges électriques réparties sur 200 anciennes stations Autolib' (3 décembre). Accompagnement du développement des services d'Autopartage en trace directe avec notamment la création d'une carte de stationnement « Autopartage Paris ».
- **Améliorations et renforcements d'offre dans les transports en commun** : Gratuité du Pass Paris Seniors ou Access' pour les Parisiens âgés de plus de 65 ans ou en situation de handicap sous condition de ressources (1^{er} juin) ; Inauguration du prolongement du tramway T3 sur 4,3 km entre la porte de la Chapelle et la porte d'Asnières (24 novembre).
- **Aménagements** : Aménagement de la porte d'Italie (janvier) ; Aménagement du terre-plein central du boulevard Raspail entre le boulevard du Montparnasse et la rue Notre-Dame-des-Champs (11 mai) ; Création d'une zone piétonne rue Stanislas (11 mai) ; Réouverture et prolongement de la passerelle du Cambodge entre Paris et Gentilly (31 mai) ; Aménagement de la rue du Château entre la rue Didot et l'avenue du Maine (13 juillet) ; Aménagement de la rue du Sommerard (13 juillet) ; Aménagement de la place Jules Joffrin (5 octobre) ; Aménagement de la place du Panthéon (12 octobre) ; Aménagement d'une promenade urbaine boulevard de la Chapelle entre les rues Guy Patin et de Maubeuge (novembre) ; Aménagement de la rue des Bois entre la rue du docteur Potain et le boulevard Serrurier (5 novembre).
- **Événements** : Première "rue aux enfants" rue Houdin dans le 11^{ème} arrondissement (26 mai) ; Quatrième édition de la "journée sans voiture" (16 septembre).

Stationnement

- Mise en place du forfait de post-stationnement et de la municipalisation du contrôle dans le cadre de la dépenalisation du stationnement (1^{er} janvier).
- Transfert à la Ville de Paris des procédures d'enlèvement et des fourrières (1^{er} janvier).
- Création de cartes de stationnement pour les professionnels de santé (30 janvier).
- Mise à disposition de 1 200 places relais réparties dans onze parcs de stationnement situés aux portes de Paris (1^{er} décembre).

Sécurité

- Organisation de plusieurs animations pour le public parisien sur les dangers des angles morts des véhicules à gros gabarit.
- Poursuite des travaux du groupe de travail "Ville de Paris – Préfecture de Police – RATP" pour le traitement des sites les plus accidentogènes de Paris : 13 sites étudiés en 2018.

Réglementation

- Renforcement des pouvoirs de police de la Maire de Paris : intégration à la Ville de Paris de des agents de surveillance de Paris (ASP) et transfert à la Ville de Paris de la lutte contre le stationnement gênant, la pollution et de la régulation des déplacements (1^{er} janvier).
- Déploiement de 900 caméras de vidéo verbalisation pour mieux lutter contre les incivilités (4 octobre).



Les chiffres de l'année

➔ Évolution 2018 / 2017

Déplacements en transports en commun



Méto (RATP) :

1 560 millions de voyages

+1,3%



RER A et B (RATP) :

497 millions de voyages

+0,8%



Réseau de surface à Paris (RATP) :

440 millions de voyages

+0,7%



dont
Tramway T3 :

111 millions de voyages

+6,8%



Transilien SNCF :
(RER A, B, C, D, E et train)

926 millions de voyages

-6,4%

Déplacements à vélo

Linéaire des aménagements cyclables :

916,7 km

+10%

Nombre de déplacements à Vélib' :

7 119 849

Circulation automobile

Paris intra-muros (réseau instrumenté) :

740 véhicules*km/h ramenés au km d'axe orienté instrumenté

-5%

Boulevard périphérique :

5 268 véhicules*km/h ramenés au km d'axe

stable

Jours ouvrables, 7h-21h

Déplacements en deux-roues motorisés

Évolution du nombre de 2 roues motorisés sur les sites enquêtés

-8%

Stationnement

Nombre de places véhicules sur voirie :

125 926 places

Nombre de places sur voirie pour les deux-roues :

90 138

+8%

Nombre d'abonnements à tarif résidentiel dans les parcs concédés :

7 830

-3%

Déplacements touristiques

Nombre de forfaits de stationnement utilisés par des autocars de tourisme :

208 612

+23%

Sécurité

Nombre de victimes de la circulation :

6 351

-5%

Pollution atmosphérique

Dans l'agglomération parisienne, **14** jours de dépassement du seuil d'information.



Les transports en commun

Réseaux Offre

Source : RATP,
Transilien SNCF



Places kilomètres offertes (PKO) :
Produit du nombre de kilomètres de voitures par la capacité du matériel utilisé, celle-ci étant calculée sur la base de 4 personnes debout au mètre carré.

Métro :
Ligne 3bis, 7bis et funiculaire compris.

RER A et B :
Domaine RATP uniquement.

Bus à Paris :
Lignes régulières, y compris Montmartrobus, ligne PC (comptée pour 2 lignes) et services conventionnés (Traverses).

Bus en Banlieue :
Lignes régulières, services conventionnés et lignes affrétées (hors mode T et Noctilien).

Noctilien :
Réseau de bus de nuit RATP et SNCF qui renforce l'offre de bus de 0h30 à 5h30 entre Paris et sa banlieue (y compris lignes Noctilien affrétées RATP).

Transilien SNCF :
Réseau Île-de-France (train + tram-train), RER C, D, E et parties du RER A et B exploitées par la SNCF.

Mode TCSP :
Tramway (T1, T2, T3a, T3b, T5, T6, T7, T8) + Trans Val de Marne (TVM) + Bus 393

Gare nominale :
Station (gare) ou groupe de station (gares) de même dénomination.

Points d'arrêt :
Pour chaque réseau, on ne compte qu'une seule fois un point d'arrêt dans le cas où plusieurs lignes du même réseau passent par ce point. Il s'agit d'une moyenne des deux sens.

➔ Évolution 2018 / 2017



Métro (RATP)

16 lignes
206 km de lignes*
303 stations nominales
29 402 millions PKO

- 0,1%

➔ Évolution 2018 / 2017



RER A et B (+ Orlyval)

2 lignes
115,1 km de lignes
66 stations nominales
27 719 millions PKO

+ 2,0%

Orlyval : 7,3 km de lignes
3 gares nominales



Bus à Paris (RATP)

64 lignes
575,07 km de lignes
1 245 points d'arrêt
3 195 millions PKO

- 0,1%



Bus en banlieue (RATP)

241 lignes
2 488,03 km de lignes
4 674 points d'arrêt
8 614 millions PKO

stable



Noctilien (RATP, SNCF)

48 lignes (32 RATP et 16 SNCF)
679,13 km de lignes (RATP) et
720 km (SNCF)
1 129 points d'arrêt (RATP) et
435 (SNCF)



Mode TCSP (RATP)

10 lignes dont 2 lignes à Paris
132,78 km de lignes dont 29,09 km dans Paris
225 points d'arrêt dont 51 dans Paris
9 399 millions PKO

+ 2,1%



Transilien SNCF (RER A, B, C, D, E + train)**

1 280 km de lignes
391 gares nominales

*Longueur totale de lignes, ne tient pas compte des retournements et des voies de garage.
** Données 2017

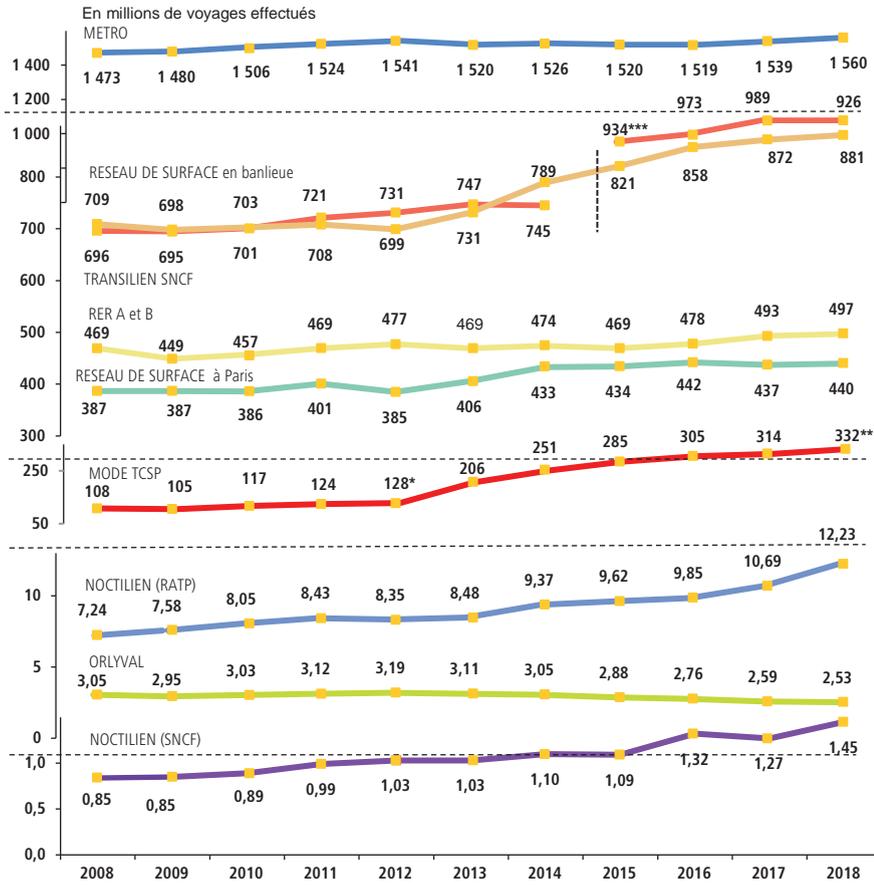
Fréquentation

Nombre de voyages effectués

Évolution 2018 / 2017

Évolution annuelle depuis 2008 (données brutes)

- METRO
(y compris Funiculaire de Montmartre)
- RESEAU DE SURFACE en banlieue (ensemble des réseaux RATP y compris le mode T hors T3)
- Transilien SNCF (RER A, B, C, D, E + train)
- RER A et B RATP (hors Orlyval)
- RESEAU DE SURFACE à Paris (Bus à Paris, y compris NOCTILIEN-RATP + T3)
- MODE TCSP (Paris + banlieue) (Tramway + TVM + Bus 393)
- NOCTAMBUS/NOCTILIEN (RATP)
- ORLYVAL
- BUS DE NUIT/NOCTILIEN (SNCF)



Les pourcentages d'évolution sont calculés à partir des données exactes de fréquentation (chiffres non arrondis).

* Mise en service du prolongement du tramway T3 (décembre 2012)

** Mise en service du prolongement du tramway T3 entre les portes de la Chapelle et d'Asnières (novembre 2018)

*** Modification de la méthode de calcul



Tendance : L'année 2018 affiche une hausse de la fréquentation par rapport à 2017 sur l'ensemble des réseaux, excepté sur le Transilien SNCF en baisse et sur le réseau Orlyval en baisse depuis 2012.

Qualité de service



Indices de régularité

2017	2018	Évolution 2018/2017
97,7%	97,4%	-0,3
87,0%*	88,4%	+1,4
87,7%*	87,9%	+0,2
87,4%	87,5%	+0,1

* Données consolidées

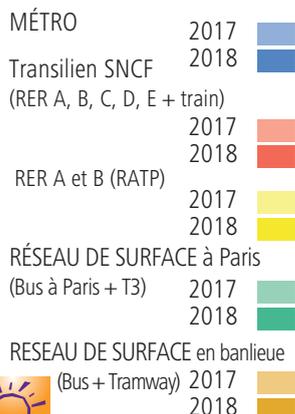
Définitions

% de voyageurs ayant eu un temps d'attente conforme au service de référence en dehors des heures de pointe. Il est calculé par ligne sur les heures creuses. Niveau d'exigence par ligne fixé à 96,5%.

% de voyageurs arrivant à l'heure dans leur gare de destination ou avec un retard inférieur à 5 minutes, tous les jours et heures confondus.

% d'autobus passés aux points d'arrêts avec un intervalle conforme (attente supplémentaire < 2') ou à l'horaire prévu (retard < 5'), en fonction de la plage horaire, pondérés du volume de voyageurs par lignes.

Fréquentation trimestrielle



Les mouvements sociaux :

En 2017, sur le réseau SNCF : 12 et 21 septembre, Et sur le réseau RATP : 12 et 21 septembre, 10 au 13 décembre

En 2018, sur le réseau SNCF : 22 mars, du 3 avril au 28 juin, grève 2 jours sur 5 et 14 décembre. Et sur le réseau RATP : 22 mars, 19 avril et 14 décembre.

Métro

Source : RATP

Week-end
(trafic samedi
et dimanche cumulés)

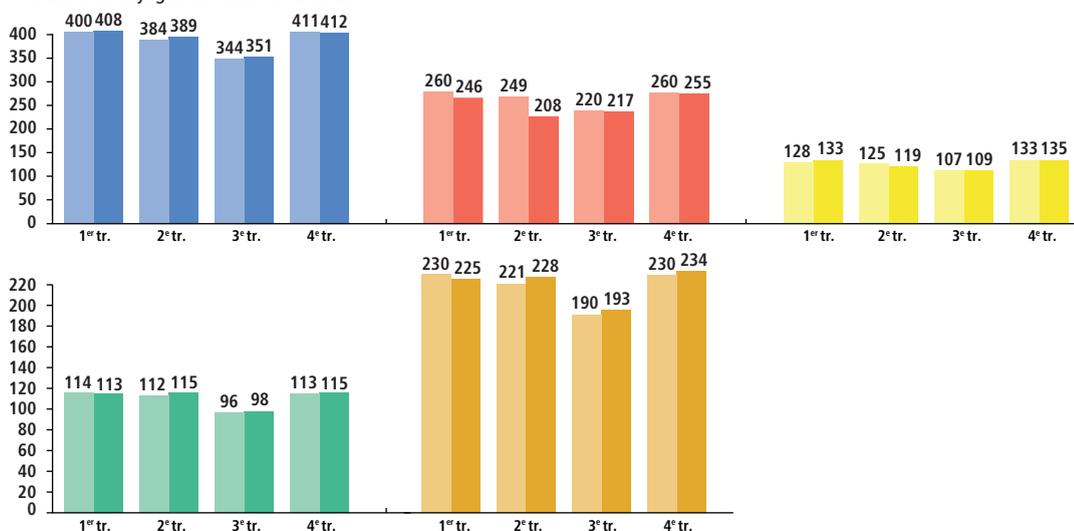


Jour ouvrable

Il s'agit de courbes permettant de dégager une tendance d'évolution. Les chiffres sont corrigés des variations saisonnières et de l'incidence des grèves et perturbations.

Evolution en 2018 et 2017

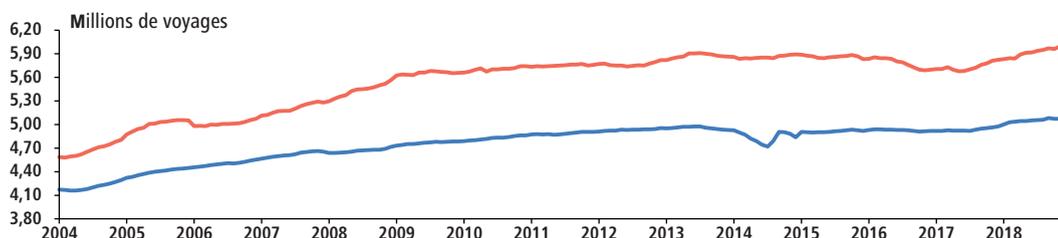
Nombre de voyages effectués en millions



Tendance : L'évolution trimestrielle du nombre de voyages est contrastée. Elle est en hausse pour le métro. Celle du RER A et B RATP affiche également une hausse sauf au 2^{ème} trimestre. La fréquentation des réseaux de surface est en hausse sauf au 1^{er} trimestre. En revanche, la fréquentation du Transilien SNCF est en baisse, notamment au 2^{ème} trimestre en raison des grèves.

Evolution du trafic

Voyages effectués un jour ouvrable et un week-end



Tendance : En 2018, la fréquentation du jour ouvrable est en hausse mais diminue au mois de décembre. Celle du week-end également.

Stations de métro les plus fréquentées

Nombre total de voyageurs en millions entrant dans la station (non compris les voyageurs en correspondance)

2017	Trafic Annuel	2018	Trafic Annuel
Gare du Nord	50,9	Saint-Lazare	46,7
Saint-Lazare	46,0	Gare du Nord	45,8
Gare de Lyon	37,3	Gare de Lyon	36,9
Montparnasse-Bienvenue	29,0	Montparnasse-Bienvenue	30,6
Gare de l'Est	21,3	Gare de l'Est	21,4
République	18,2	Bibliothèque F.Mitterrand	18,8
Bibliothèque F.Mitterrand	18,1	République	18,3
Les Halles	16,1	Les Halles	17,5
La Défense	15,3	La Défense	16,0
Bastille	13,2	Bastille	13,2

Les stations les plus fréquentées sont les mêmes qu'en 2017. Les quatre grandes gares SNCF génèrent le trafic annuel le plus élevé, supérieur à 30 millions de voyages. Forte baisse de la fréquentation de la station Gare du Nord en raison de la fermeture pour travaux de la station Gare du Nord (Ligne 4) du 12 mars au 12 juin 2018. Les autres stations sont d'importants nœuds de correspondance.

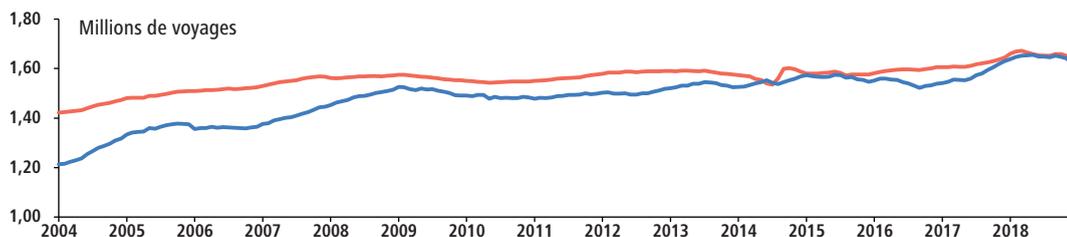
RER (RATP)

Source : RATP

■ Jour ouvrable
■ Week-end
 (trafic samedi
 et dimanche cumulés)

➔ Evolution du trafic

Voyages effectués un jour ouvrable et un week-end



Tendance : Le nombre de voyages effectués les jours ouvrables sur le réseau RER est en hausse les quatre premiers mois et en légère baisse le reste de l'année.

➔ Gares du RER les plus fréquentées

Nombre total de voyageurs en millions entrant dans la station (non compris les voyageurs en correspondance)

2017	Trafic Annuel	2018	Trafic Annuel
Gare du Nord	47,5	Gare du Nord	42,5
Gare de Lyon	39,5	Gare de Lyon	38,2
La Défense	31,0	La Défense	33,8
Châtelet – Les Halles	30,2	Châtelet – Les Halles	33,4
Nanterre – Préfecture	23,6	Nanterre – Préfecture	25,0
Val de Fontenay	14,4	Val de Fontenay	14,1
Massy Palaiseau	9,1	Massy Palaiseau	9,5
Charles de Gaulle – Étoile	8,6	Charles de Gaulle – Étoile	9,2
Noisy le Grand – Mont d'Est	8,1	Noisy le Grand – Mont d'Est	8,1
Cité Universitaire	7,4	Cité Universitaire	7,3

Les gares les plus fréquentées sont les mêmes qu'en 2017 : deux grandes gares SNCF, des grandes gares de correspondance, des pôles d'activité (études, affaires ou tourisme), générant un fort trafic.

Gares « Transilien »

Source : SNCF

➔ Gares « Transilien » les plus fréquentées

Trafic quotidien en nombre de voyageurs

2017	Trafic quotidien	2018	Trafic quotidien
Gare du Nord	330 362	Gare du Nord	341 975
Gare Saint-Lazare	174 387	Gare Saint-Lazare	172 011
Gare de Lyon	126 470	Gare de Lyon	116 631
Haussmann Saint-Lazare	82 675	Haussmann Saint-Lazare	82 675
Magenta	76 401	Magenta	76 401
Juvisy	61 899	Juvisy	70 726
Châtelet – Les Halles	59 830	Saint-Denis	52 182
La Défense (hors RER A)	51 446	La Défense (hors RER A)	51 458
Saint-Michel – Notre-Dame	50 874	Saint-Michel – Notre-Dame	50 874
Bibliothèque F. Mitterrand	49 793	Châtelet – Les Halles	50 023

Les gares les plus fréquentées sont les mêmes qu'en 2017 à l'exception de la gare Bibliothèque F. Mitterrand qui disparaît du classement au profit de la gare Saint-Denis.



Les données de trafic sont issues des derniers comptages réalisés, l'ensemble des gares « Transilien » n'étant pas enquêté chaque année.

Tramway T3

Source : RATP



Tramway T3

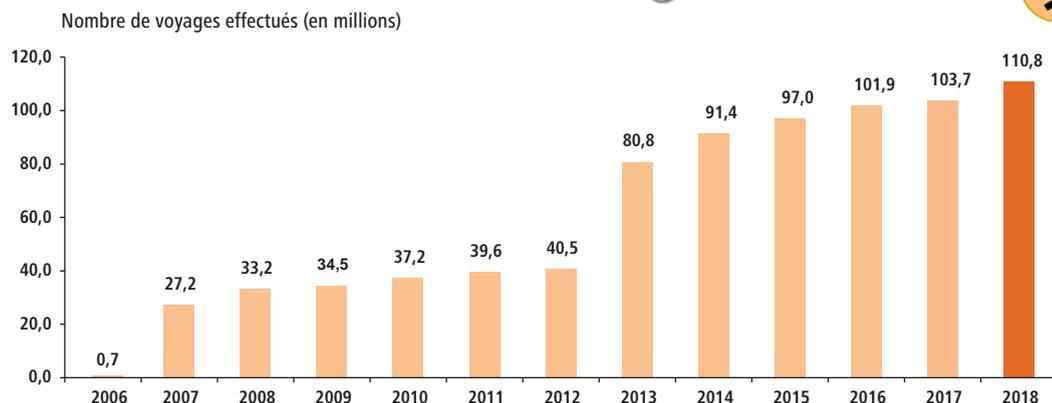
Mis en service le 16 décembre 2006 entre le Pont du Garigliano et la Porte d'Ivry.

Mise en service le 15 décembre 2012 du prolongement du T3a et l'ouverture du T3b entre la Porte d'Ivry et la Porte de la Chapelle avec 24 nouvelles stations.

Mise en service le 24 novembre 2018 du prolongement du T3b entre la Porte de la Chapelle et la Porte d'Asnières.

Fréquentation annuelle

Évolution 2018 / 2017 **+6,8%**



Tendance : Depuis sa création le 16 décembre 2006, **798,5 millions** de voyages ont été effectués sur la ligne T3 du tramway. La fréquentation en 2018 est en hausse par rapport à celle de 2017 (+6,8 %).

Bus à Paris

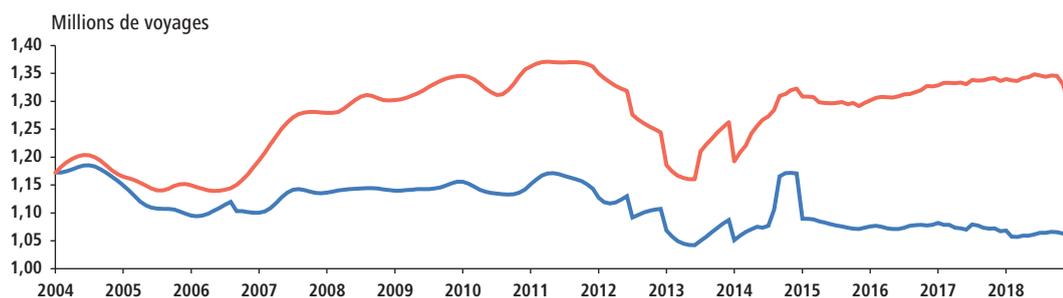
Source : RATP

Week-end (trafic samedi et dimanche cumulés) ■

Jour ouvrable ■

Fréquentation mensuelle

Voyages effectués un jour ouvrable et un week-end



Tendance : La fréquentation du jour ouvrable est globalement stable sur l'ensemble de l'année. La fréquentation du week-end est en hausse la première partie de l'année et en baisse à partir du mois de juillet.

Lignes de bus les plus fréquentées

Moyenne journalière de mardi à vendredi (sauf juillet, août et vacances scolaires)

2017	Moyenne journalière	2018	Moyenne journalière
62	54 765	62	56 138
26	40 837	26	36 719
60	36 589	60	35 445
31	35 817	31	34 835
91	33 261	91	31 760
95	29 732	96	28 938
96	28 564	95	28 321
80	26 127	27	27 750
47	25 309	54	25 512
38	25 131	38	25 301

Les 10 lignes de bus les plus chargées sont les mêmes qu'en 2017, exceptées les lignes 80 et 47 qui disparaissent du classement au profit des lignes 27 et 54. Les lignes 62, 96, et 38 ont connu une hausse de la fréquentation par rapport à 2017 (respectivement +2,5 %, +1,3 % et +0,7 %). La ligne 26 a connu la baisse la plus forte en raison d'arrêts non desservis (-10,1 %).

Mobilien

Source : RATP

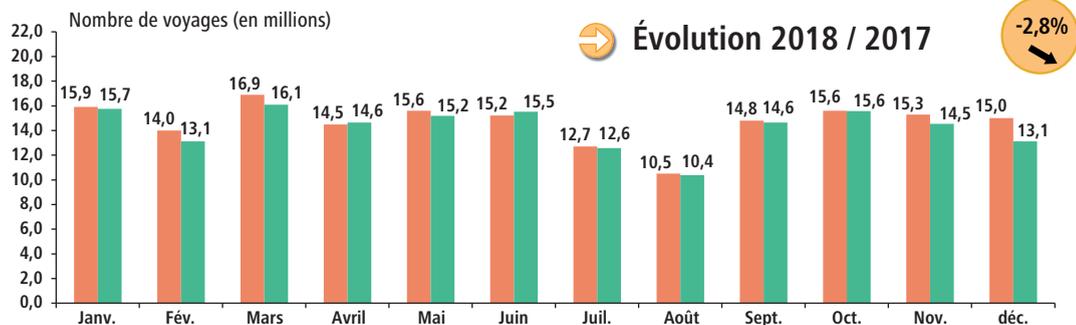


Réseau bus Mobilien (contrat STIF/RATP 2016-2020) :

22 lignes Mobilien (21, 26, 27, 31, 38, 43, 54, 60, 62, 64, 65, 68, 74, 76, 80, 81, 86, 91, 92, 95, 96, PC).

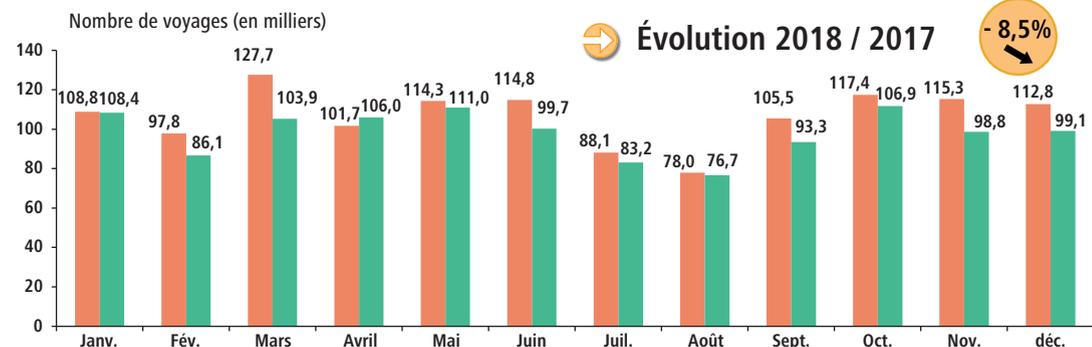


Fréquentation des lignes de bus « Mobilien » à Paris



Tendance : En 2018, le sous-réseau de bus Mobilien Paris enregistre une fréquentation annuelle de **171 millions** de voyages, en légère baisse par rapport à l'année 2017 (-2,8 %). La fréquentation est en baisse tous les mois de l'année sauf en avril (+1 %) et en juin (+2,1 %).

Fréquentation mensuelle de l'ensemble des lignes de proximité



Tendance : En 2018, l'ensemble des lignes de bus de proximité enregistre une fréquentation annuelle globale de **1 180 677** voyages, en baisse par rapport à l'année 2017. Le trafic voyageurs est en hausse pour les traverses Charonne (+14,9 %), Brancion-Commerce (+5,7 %) et Ney-Flandres (+2,2 %). Il est en baisse pour les traverses Bièvre-Montsouris (-13,5 %), et Batignolles-Bichat (-54,2 %).

Noctilien

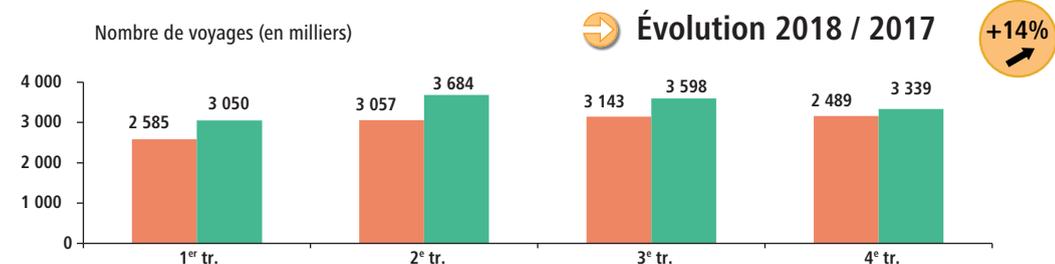
Source : RATP / SNCF



Noctilien

Réseau de bus nocturnes exploité par la RATP et Transilien SNCF, circulant toutes les nuits en Île-de-France de 0h30 à 5h30 du matin. Il est composé de 2 lignes «circulaires» dans Paris, de 32 lignes au départ de Paris appelées «radiales», exploitées par la RATP, et de 8 lignes de banlieue à banlieue appelées «transversantes», exploitées par la SNCF.

Fréquentation trimestrielle du Noctilien



Tendance : En 2018, le réseau Noctilien enregistre une fréquentation annuelle de **13 670 833** voyages, en hausse par rapport à 2017 (+14 %). Cette hausse, visible à tous les trimestres, est plus marquée au premier trimestre (+18 %).

Nombre d'infractions (procès-verbaux) relevées dans les couloirs bus

Pour circulation et stationnement

Évolution 2018 / 2017

172 413

+58%

Infractions

Source : Préfecture de Police et Mairie de Paris, Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection



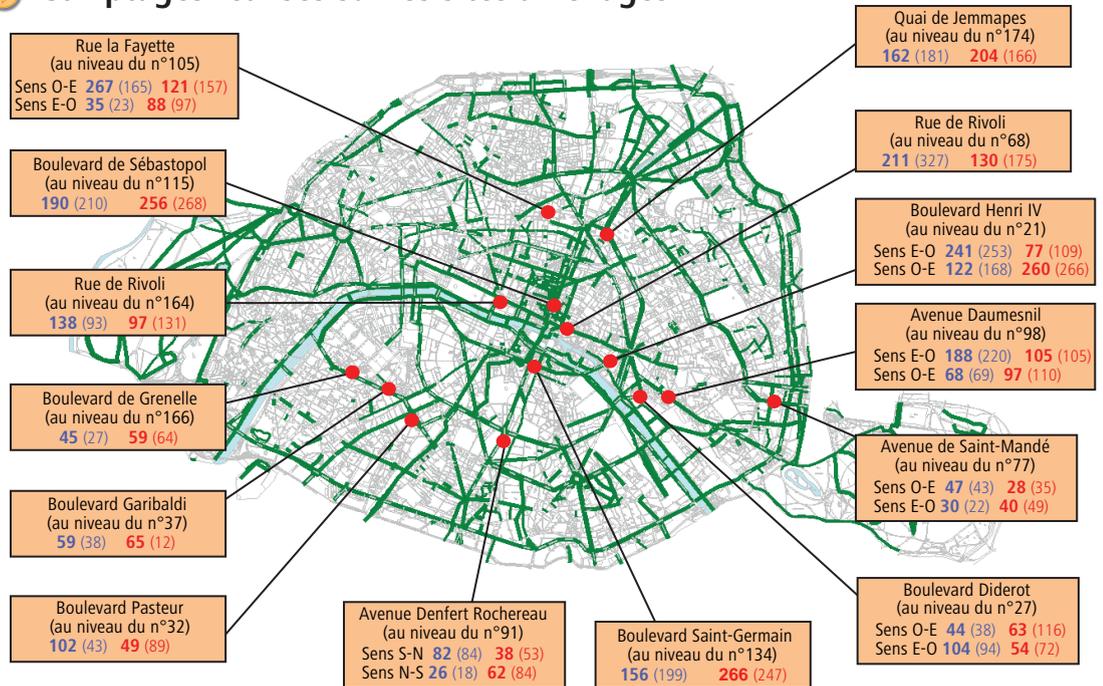
Les déplacements à vélo

Aménagements cyclables et leur fréquentation

Source : Mairie de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements

Nombre de cyclistes entre 8h30 et 9h30
Nombre de cyclistes entre 17h30 et 18h30
Moyenne horaire sur l'année 2017
(...) sur l'année 2016

Comptages réalisés sur les sites aménagés

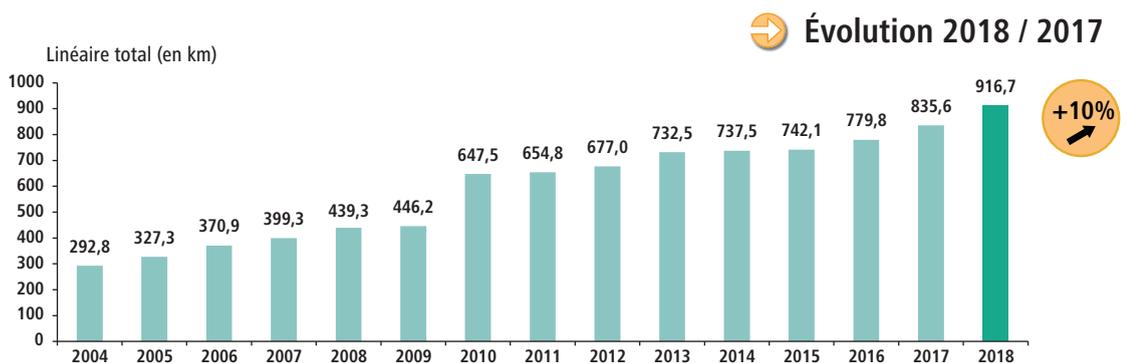


Aménagements cyclables réalisés en 2018

Linéaires d'aménagements par type

Type d'aménagement	Longueur créée
Bandes cyclables	5,9 km
Pistes sur trottoir et sur chaussée	24,6 km
Couloirs de bus	1,8 km
Doubles sens cyclables	26,5 km
Divers (dont rues piétonnes)	22,3 km
Total	81,1 km

Évolution annuelle du linéaire d'aménagements cyclables depuis 2004



En 2018, près de 25 km d'aménagements sécurisés ont été réalisés.

Aux aménagements existants s'ajoutent :

Anneaux de vitesse	8,2 km	Pistes cyclotouristiques dans les bois	23,2 km
Passerelles et ouvrages d'art	0,8 km	Pistes le long des canaux (hors Paris)	51,6 km



Arrêté préfectoral du 12 janvier 2001 : (n° 01-15042) portant autorisation aux cycles à deux roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules.



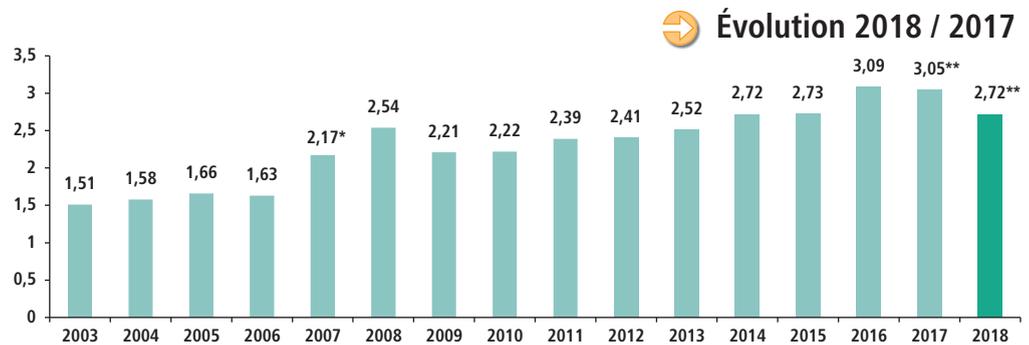
Décret dit « Code de la Rue » du 30 juillet 2008 (n° 2008-754) introduit dans le Code de la Route la généralisation des double sens cyclables dans les zones 30 et zones de rencontre.

Indice d'évolution du nombre de vélos



Indice établi à partir de comptages réalisés sur un échantillon de 6 sites (bd de Sébastopol, bd Saint-Germain, rue de Rivoli, bd Henri IV, avenue Daumesnil, quai de Jemmapes), deux mardis par mois pendant les périodes horaires 8h30-9h30 et 17h30-18h30.

Indice d'évolution annuel du nombre de vélos entre 2003 et 2018

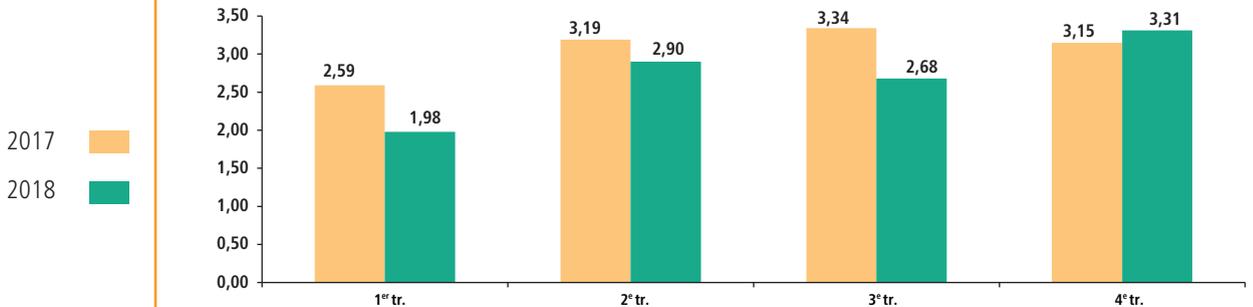


1 = Valeur de référence, moyenne annuelle 1997

* lancement du système de vélos en libre service Vélib' le 15 juillet 2007.

** Fin du service Vélib'1 en 2017 et ouverture progressive de Velib'2 en 2018.

Comparaison des indices d'évolution trimestriels entre 2017 et 2018

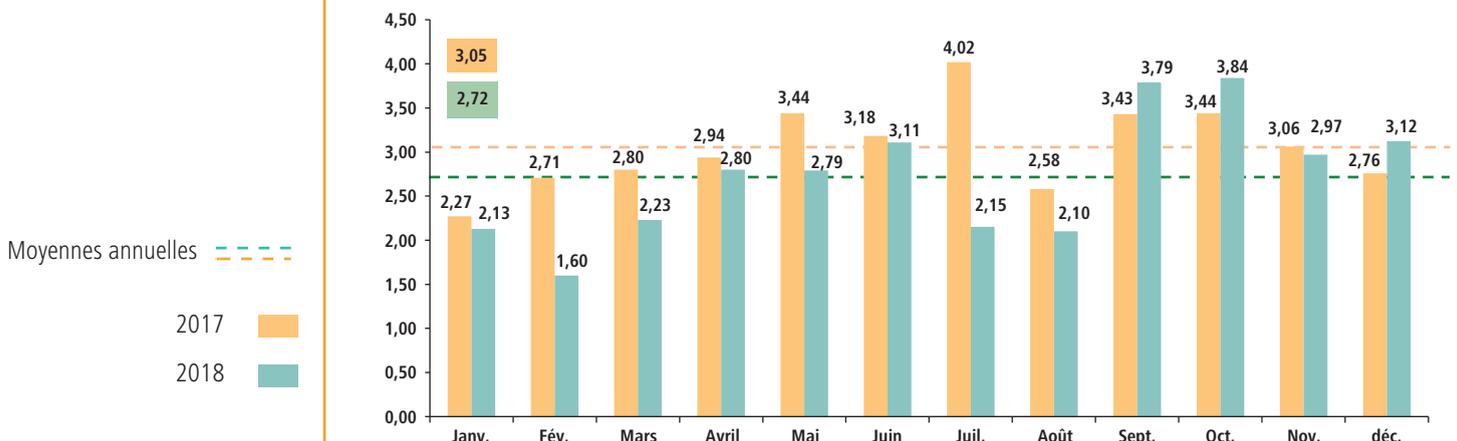


Tendance : Par rapport à 2017, baisse du nombre de vélos sur les sites sauf au 4^{ème} trimestre (+5 %).

Températures moyennes : 13,9° en 2018 et 13,6° en 2017

Précipitations mensuelles moyennes : 57,3 mm en 2018 et 61,6 mm en 2017

Comparaison des indices d'évolution mensuels du nombre de vélos entre 2017 et 2018



1 = Valeur de référence, moyenne annuelle 1997

En 2018, la fréquentation des aménagements cyclables a été maximale en octobre et minimale en février. Par rapport à 2017, la fréquentation mensuelle est en baisse jusqu'au mois de septembre. Les Vélib' représentent en moyenne 16 % de l'ensemble des vélos comptés (38 % en 2017).

Source : Météo France

Evolution Vélos-Vélib'

Enquête réalisée le mardi 16 octobre 2018 entre 8h00 et 20h00 sur un échantillon de 39 sites (les 6 points de l'indice et 33 ponts de Paris)

Vélos personnels  Vélib' 



Ces enquêtes permettent de relever manuellement le nombre de deux-roues (deux-roues motorisés, vélos et Vélib') en circulation sur les différents aménagements de l'espace public (chaussée, trottoir, aménagement cyclable).

Lorem ipsum

Source : Météo France

Répartition vélos - Vélib'

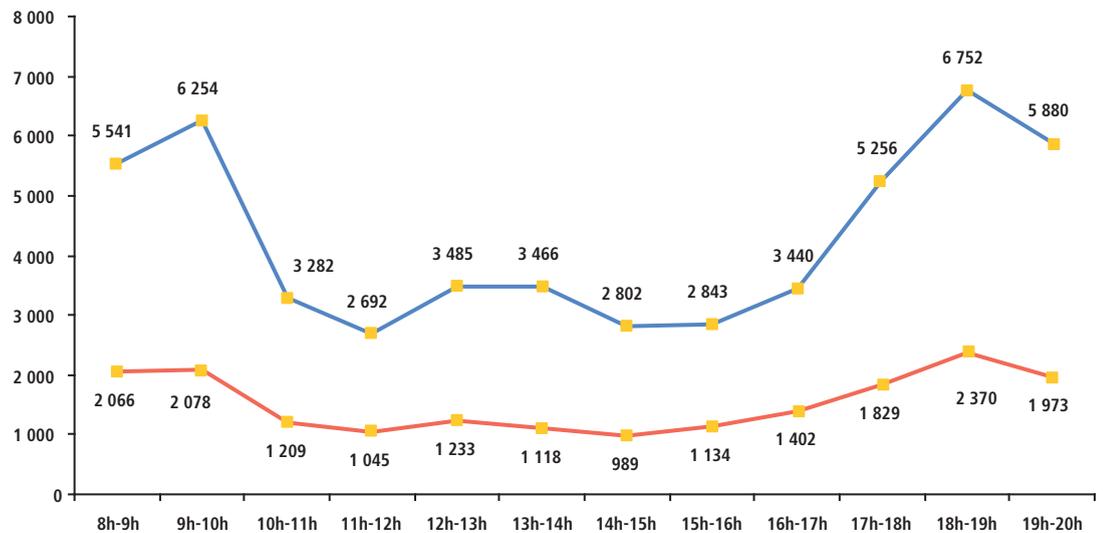
Enquêtes réalisées un mardi d'octobre entre 8h00 et 20h00 sur un échantillon de 39 sites (les 6 points de l'indice et 33 ponts de Paris)

Vélos personnels  Vélib' 

Services offerts aux cyclistes

Source : Mairie de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements

Évolution du nombre de vélos au cours d'une journée



Tendance : Le nombre de vélos au cours d'une journée est maximal le matin entre 8 heures et 10 heures et le soir entre 18 heures et 20 heures.

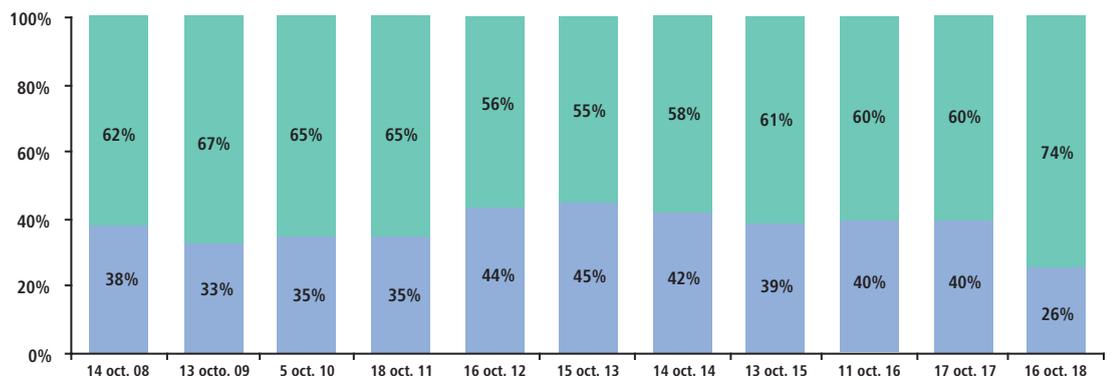
Sur l'ensemble des sites entre 8h00 et 20h00, **70 139** vélos ont été recensés le 16 octobre 2018 (-1 % par rapport au 17 octobre 2017). Les Vélib' représentent 26 % de l'ensemble des vélos comptés lors de cette enquête.

Conditions météorologiques du jour de l'enquête le 16 octobre 2018 :

Température moyenne : 19,6°C

Précipitations : 0

Évolution de la répartition vélos et Vélib' entre 2008 et 2018



Tendance : Les parts des Vélib' est passée de 40 % à 26 % de l'ensemble des vélos circulant sur les 39 sites.

Places de stationnement vélos (en 2018)

Nombre de places de stationnement vélos dans les parcs concédés répartis dans

707
47 parcs

Nombre de places de stationnement vélos sur voirie
- places spécifiques vélos
- places mixtes (vélos/2RM)

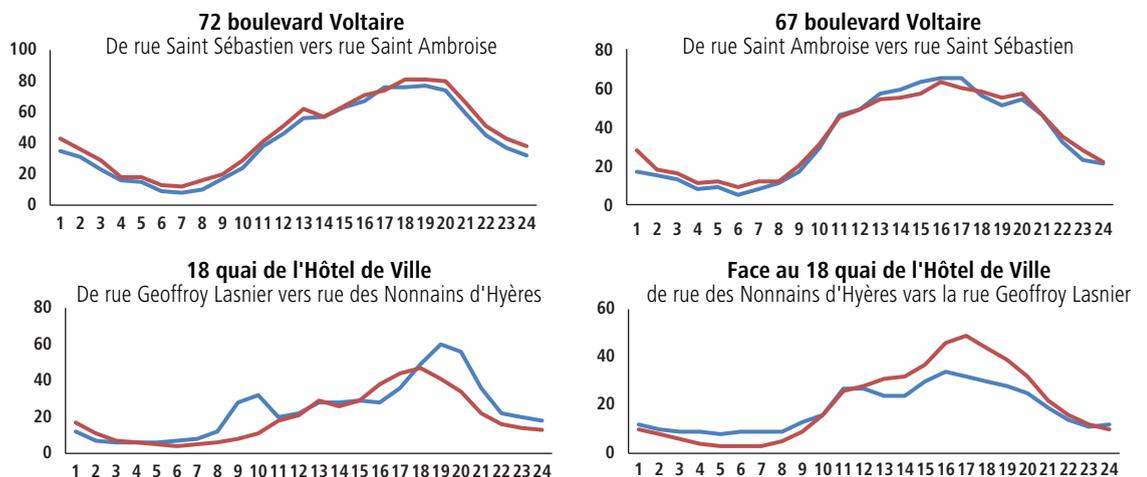
38 889
11 844

Evolution du nombre de vélos

Source : Mairie de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements

Jours ouvrables ■
Week-end ■

➔ Evolution du nombre de vélos : moyenne mensuelle jours ouvrables et week-end



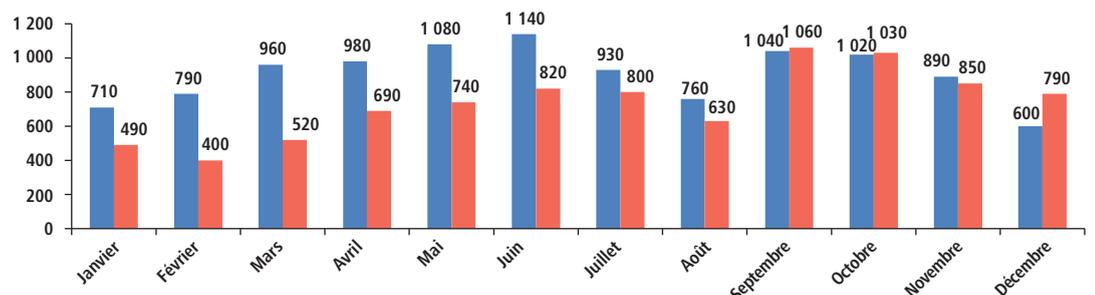
Tendance : Sur le boulevard Voltaire, la semaine comme le week-end, La fréquentation cyclable est maximale entre 16 heures et 20 heures. Quai de l'Hôtel de Ville, les jours ouvrables, on observe l'existence de deux pointes distinctes du matin et du soir. Le week-end, l'utilisation des vélos est plus forte dans l'après-midi et le soir (entre 13h et 20h).

Comptages vélos permanents

Source : Mairie de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements

➔ Fréquentation des aménagements cyclables

sur les sites équipés de compteurs permanents, exprimée en moyenne jour ouvrable



La fréquentation des sites en baisse les 9 premiers mois de l'année 2018 par rapport à 2017 repart à la hausse à partir du mois de septembre.

Infractions

Source : Préfecture de Police et Mairie de Paris, Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection

➔ Nombres d'infractions (procès verbaux) relevés ➔ Évolution 2018 / 2017

pour circulation et stationnement dans les voies cyclables

36 659*

+14%

* Il s'agit du nombre de procès-verbaux émis par la Préfecture de Police et la DPSP pour infraction au règlement de circulation et de stationnement dans les voies cyclables.

Vélib'

Source : Vélib' Métropole



Vélib' :

Système de location de vélos en libre service lancé le 15 juillet 2007. Au cours de l'année 2009, le système Vélib' a été mis en place dans 30 communes de la petite couronne. Un nouveau marché, attribué par le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole au groupement Smoovengo, est entré en vigueur le 1er janvier 2018.

Le marché prévoit la couverture d'un territoire plus vaste (101 communes de la Métropole), avec une flotte de vélos plus légers, connectés et à assistance électrique dans 30 % des cas.

Abonnements Vélib' :

Trois formules d'abonnement longue durée : V-Libre (pour les utilisateurs occasionnels), V-Plus (utilisateurs réguliers), V-Max (tout inclus : mécanique et électrique).

Offre courte durée : V-Découverte (pass 1 journée), V-Séjour (pass 7 journées).



Déplacement à Vélib' :

Trajet de plus de 3 minutes compris entre la station d'origine où l'utilisateur a pris un Vélib' et la station de destination où le Vélib' a été déposé.

➔ Offre (fin décembre 2018)

	Paris	Banlieue	Total
Nombre total de stations	869	151	1 020
<i>dont stations avec terminal bancaire</i>	528	115	643
Nombre total de bornettes	28 451	4 606	33 057

➔ Abonnés (fin décembre 2018)

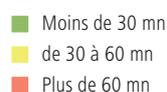
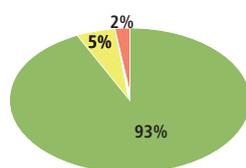
Nombre d'abonnements

Abonnements longue durée <i>valides en fin de période</i>	144 840
Pass courte durée <i>cumul des ventes sur l'année</i>	141 925

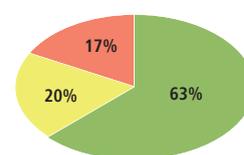
➔ Déplacements des utilisateurs de Vélib'

Nombre de déplacements	7 119 849
<i>dont locations en vélo électrique</i>	1 402 093

Durée (Abonnement V-Plus)

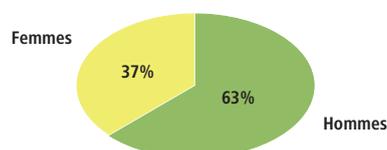


Durée (Abonnement courte durée)

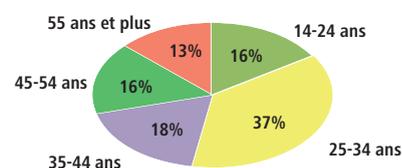


➔ Profil des utilisateurs Vélib' (abonnés longue durée)

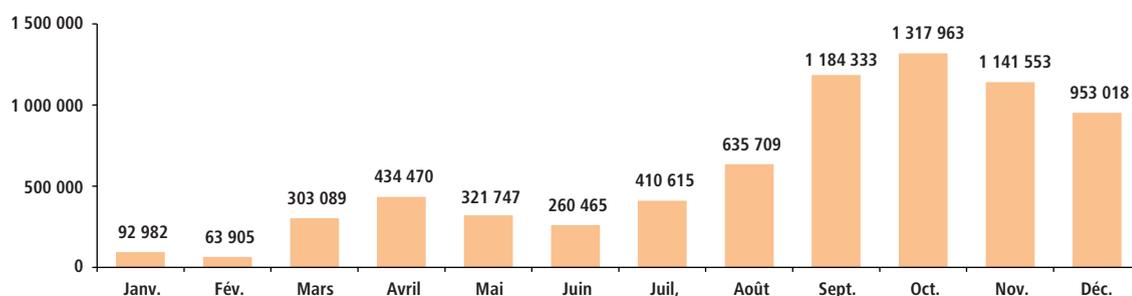
Répartition par sexe



Répartition par tranche d'âge



➔ Évolution mensuelle du nombre de déplacements (en 2018)



Tendance : Le déploiement des stations a rencontré d'importantes difficultés au cours de l'année 2018, entraînant une baisse importante du nombre de déplacements en Vélib'. On note une nette augmentation du nombre de déplacements à partir du mois de septembre.

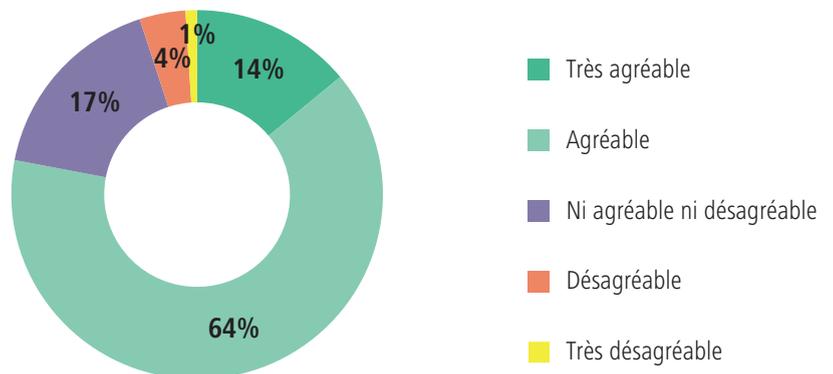


Les déplacements des piétons

Enquête d'opinion Voies sur berges

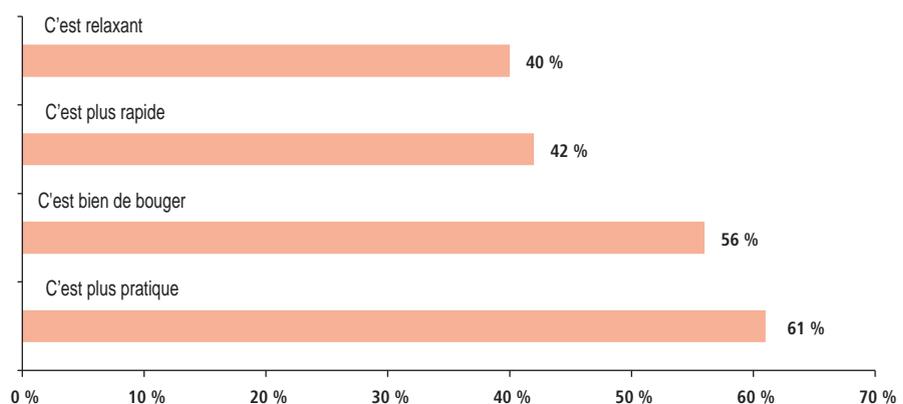
Source : Mairie de Paris,
Enquête d'opinion réalisée
auprès de 1 216 personnes
âgées de 11 ans et plus
du 25 au 20 novembre 2018

➔ Perception de l'environnement de marche à Paris

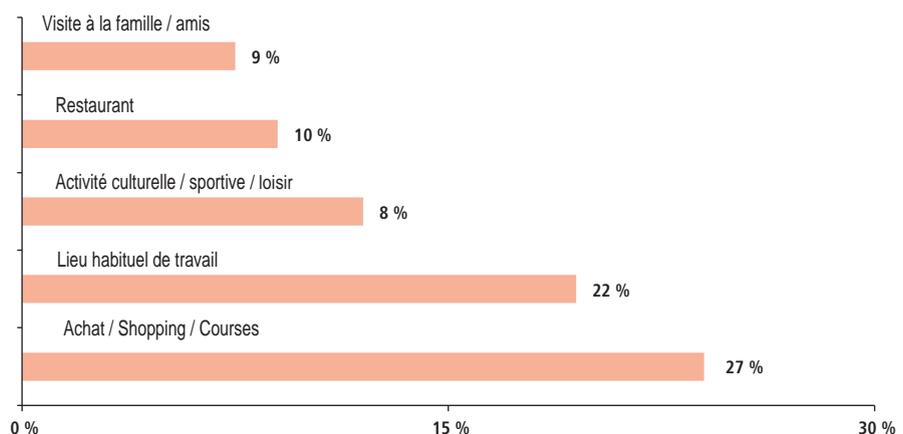


78 % des personnes interrogées considèrent que Paris est une ville agréable pour marcher dont 14 % la trouvent très agréable, notamment pour les plus jeunes. 58 % considèrent la marche comme un plaisir.

➔ Motivation pour marcher à Paris



➔ Motifs des déplacements à pied



Les personnes interrogées ont réalisé en moyenne 2,9 déplacements. 41 % ont réalisé au moins 4 déplacements. 9 % ne sont pas sortis ou n'ont réalisé aucun trajet à pied.

La durée moyenne d'un déplacement est de 14 min 20

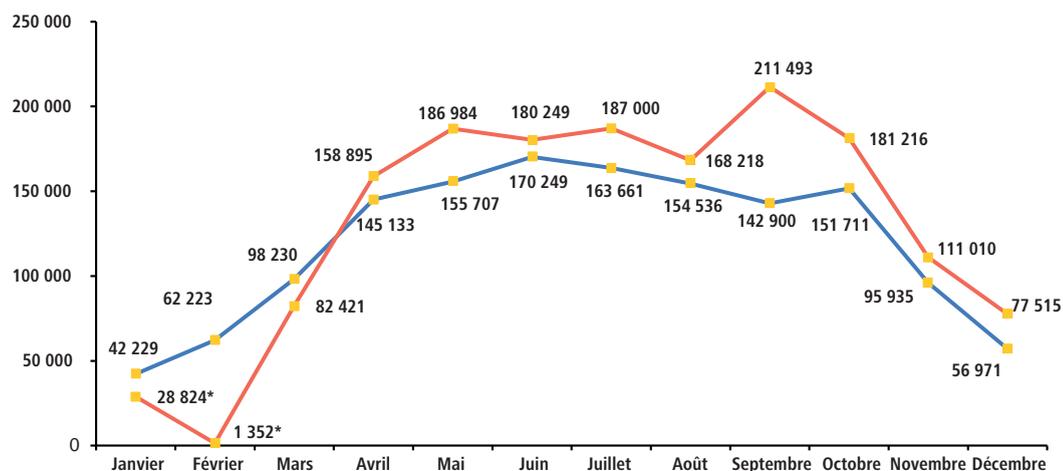
Fréquentation des Berges de Seine rive droite (Parc des rives de Seine)

Source : Mairie de Paris
Direction de la Voirie
Et des déplacements

Données de comptage vidéo (THERMICAM)

2018 ■
2017 ■

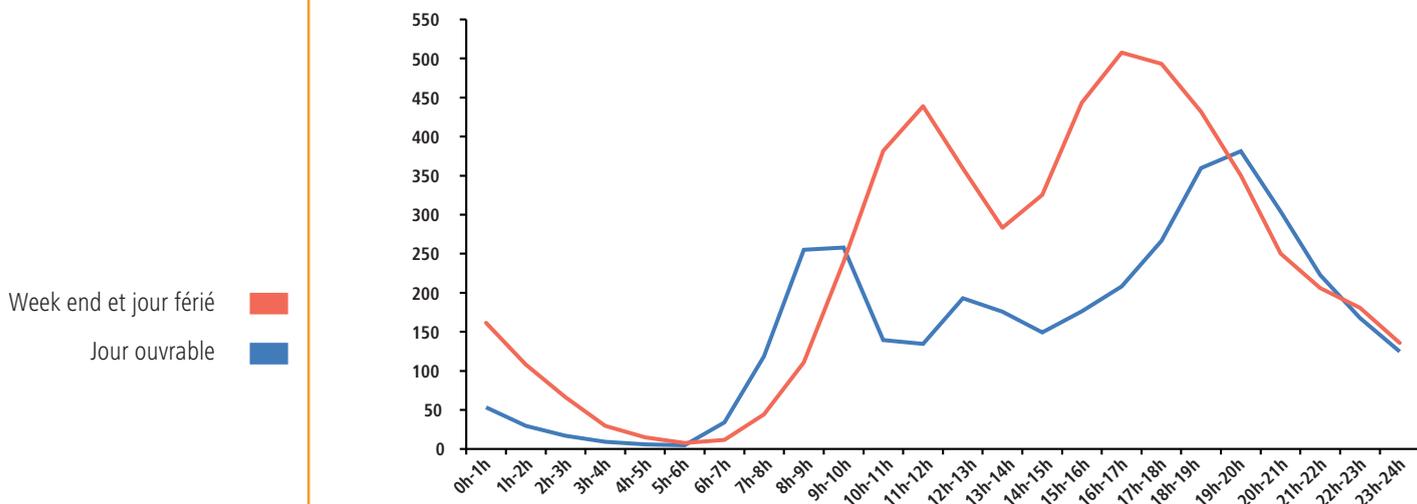
Évolution mensuelle du nombre de piétons et vélos au niveau du pont de Sully



* Données incomplètes

1 575 177 piétons et vélos ont été comptabilisés en 2018 sur les berges de Seine rive droite au niveau du pont de Sully (+ 9,4 % par rapport à l'année 2017).

Évolution du nombre de piétons et vélos au cours d'une journée au niveau du pont de Sully



Les jours ouvrables, les heures de pointe se situent entre 8 heures et 10 heures et 18 heures et 20 heures. Le week-end, la fréquentation est maximale entre 10 heures et 12 heures et entre 16 heures et 18 heures.

Infractions

Source : Préfecture de Police
et Mairie de Paris,
Direction de la Prévention,
de la Sécurité et de la Protection

Nombre d'infractions (procès-verbaux) relevées

Évolution 2018 / 2017

Pour stationnement ou arrêt
sur les trottoirs et les traversées piétonnes

109 767

+41%



Les déplacements des PMR

(Personnes à mobilité réduite)

Mobilité

Source : Mairie de Paris
Centre d'Action Sociale
de la Ville de Paris



Depuis le 1^{er} juin 2018, le Navigo Émeraude Améthyste a changé de nom pour devenir Pass **Paris Seniors / Access'**. Un seul forfait unique dézonné et gratuit est désormais proposé au public qui en fait la demande pour la première fois.

Le Pass Paris Seniors et Pass Paris Access' est délivré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) aux parisiens âgés de plus de 65 ans ou en situation de handicap, sous condition de ressource. Il est délivré pour une période de 12 mois.

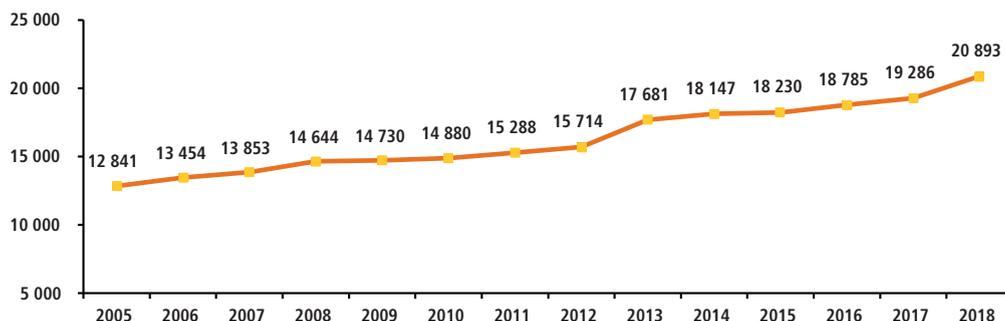


PAM :
Transport à la demande destiné aux personnes en situation de handicap résidant à Paris, disponible 7 jours sur 7 toute l'année sauf le 1^{er} mai, de 6 heures à minuit du lundi au jeudi et jusqu'à 2 heures du matin les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche.

ESCAPAM :
Sorties de loisirs adaptés aux différents handicaps proposés par le service PAM 75 en partenariat avec une association.

CENTRE :
Transports effectués à l'origine ou à destination d'ESMS (établissements et services sociaux et médico-sociaux).

Évolution du nombre de bénéficiaires du Pass Paris Seniors/Access'

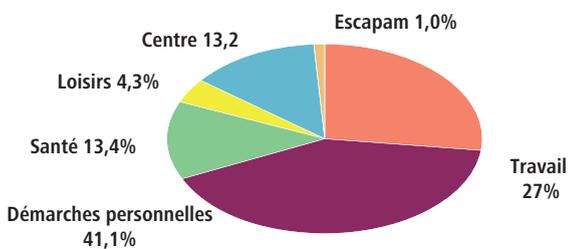


En 2018, 20 893 personnes en situation de handicap et de plus de 65 ans sont bénéficiaires du Pass Paris Access' pour l'accès au transport. Le nombre de bénéficiaires est en augmentation constante depuis 2005 (+ 63 %).

Service spécialisé PAM

Pour faciliter les déplacements sur Paris et l'ensemble de l'Île-de-France des personnes handicapées, la Ville de Paris, conjointement avec le Conseil Régional d'Île-de-France et le syndicat des transports d'Île-de-France, a lancé en novembre 2003 un service de transport spécialisé, PAM (Pour l'Aide à la Mobilité).

Répartition des courses par motif



Évolution 2018 / 2017

En 2018 :

260 166 courses réalisées,



4 593 usagers actifs
(ayant effectué au moins une réservation au cours de l'année 2018)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un nouveau motif de déplacements, le motif "centre", est pris en compte. Auparavant, les transports concernant ce motif étaient répertoriés dans les motifs "santé", "travail" ou "démarches personnelles".

Accessibilité à la voirie parisienne

Source : Mairie de Paris
Direction de la Voirie
et des Déplacements

Dispositifs sonores équipant les traversées de chaussée	10 406 modules (soit 5 203 traversées)	stable →
Abaissements de trottoirs	43 008	stable →
Places de stationnement réservées au PMR, dont : places sur voirie	5 338 4 313	+0,7% ↗
places dans les parcs concédés	1 025 réparties dans 110,5 parcs	

Infractions

Source : Préfecture de Police
et Mairie de Paris,
Direction de la Prévention,
de la Sécurité et de la Protection

Nombre d'infractions (procès-verbaux) relevées

Pour arrêt ou stationnement Sur les places réservées aux handicapés	2 143	-84% ↘
---	--------------	-----------



La circulation

Circulation automobile dans Paris intra-muros (jours ouvrables)

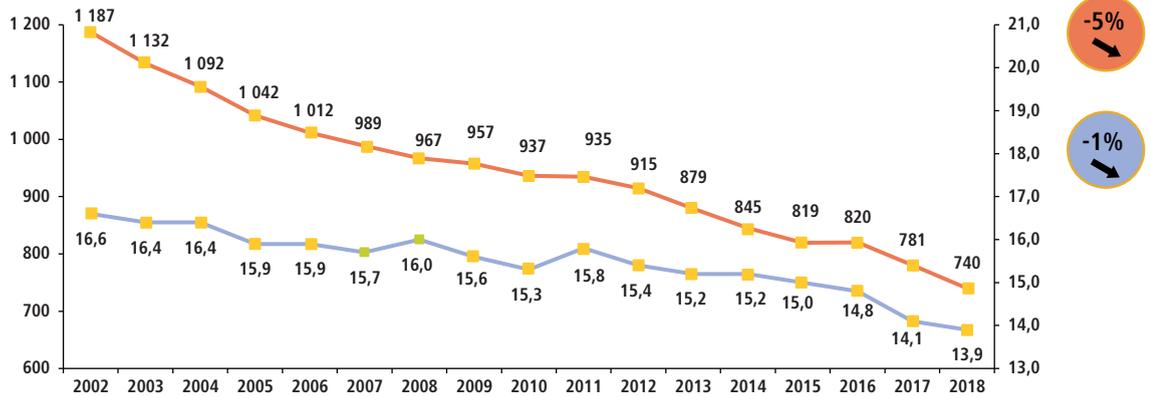
Source : Mairie de Paris
Direction de la Voirie et des Déplacements

➔ Réseau instrumenté dans Paris intra-muros Réseau de 215 km d'axes équipés de capteurs (367 km de linéaire orienté)



➔ Évolution annuelle de la circulation dans Paris intra-muros sur le réseau instrumenté

➔ Évolution 2018 / 2017



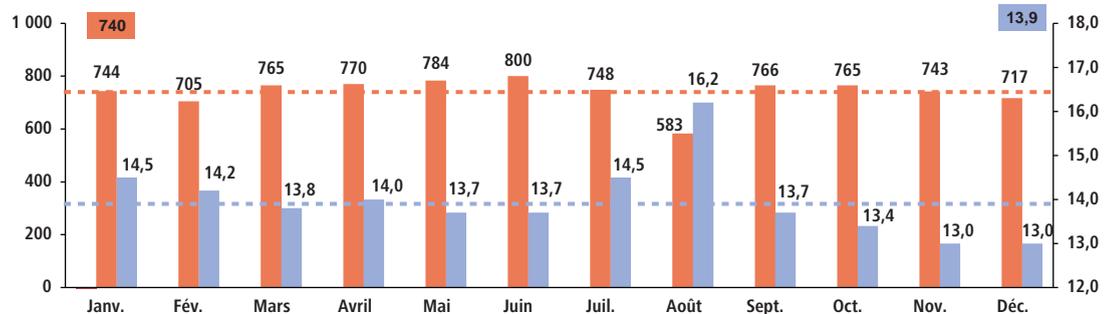
Changement de la méthode de calcul du volume de circulation, désormais calculé sur la base de la distance parcourue normée (DPN) pour 1 km de linéaire orienté du réseau instrumenté au lieu de 1 km d'axe du réseau instrumenté. Il n'y a pas d'incidence sur l'évolution.

Véhicules* kilomètres par heure entre 7h00 et 21h00 ramenés au km d'axe orienté instrumenté
Vitesse en km/h entre 7h00 et 21h00



Tendance : Baisse du volume de circulation automobile et de la vitesse moyenne de circulation sur le réseau instrumenté dans Paris intra-muros par rapport à 2017.

➔ Évolution mensuelle de la circulation dans Paris intra-muros sur le réseau instrumenté (au cours de l'année 2018)



Tendance : Le mois de juin enregistre la circulation automobile la plus forte (+8 % par rapport à la moyenne annuelle) et le mois d'août la plus faible (-21 % par rapport à la moyenne annuelle). La vitesse est maximale en août (+17 % par rapport à la moyenne annuelle) et minimale en novembre et décembre (-6 % par rapport à la moyenne annuelle).

Véhicules* kilomètres par heure entre 7h00 et 21h00 ramenés au km d'axe orienté instrumenté

Vitesse en km/h entre 7h00 et 21h00

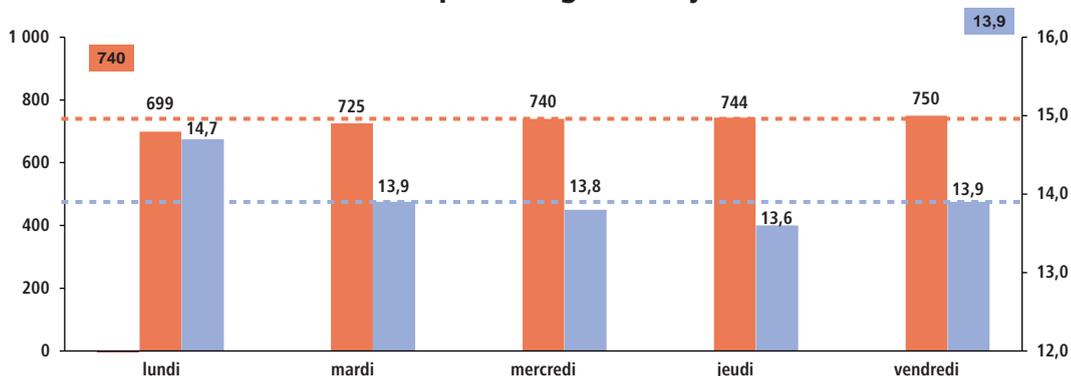
Moyenne annuelle



Jours ouvrables 2018 : 252

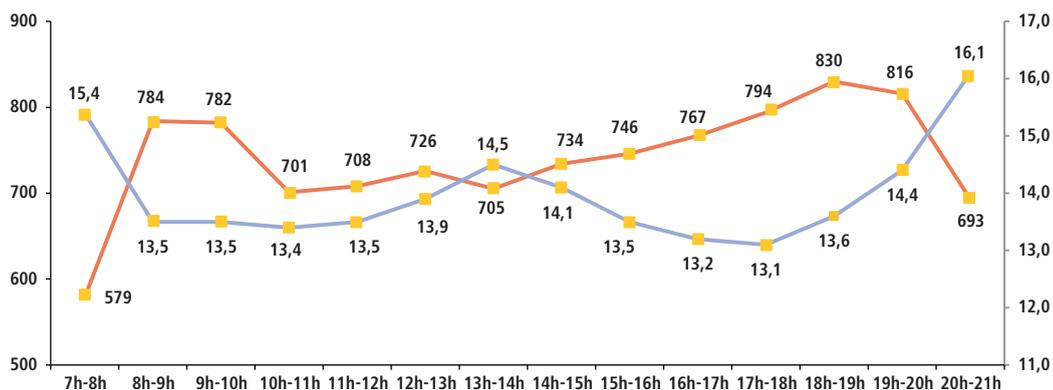
soit
Lundi : 50
Mardi : 49
Mercredi : 51
Jeudi : 50
Vendredi : 52

Évolution de la circulation automobile (en 2018) sur le réseau instrumenté par catégorie de jours



Tendance : La circulation automobile sur le réseau instrumenté est plus faible le lundi (-6% par rapport à la moyenne annuelle), le vendredi est la journée la plus chargée (+1% par rapport à la moyenne annuelle).

Évolution de la circulation automobile et de la vitesse au cours d'une journée sur le réseau instrumenté (moyenne jours ouvrables pour l'année 2018)



Tendance : Les heures de pointe se situent entre 8 heures et 10 heures le matin et entre 18 heures et 20 heures le soir.

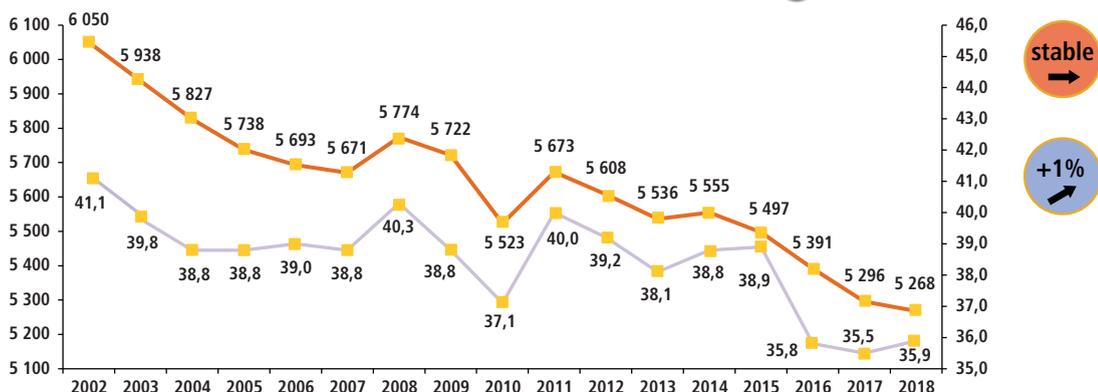
Circulation automobile sur le boulevard périphérique (jours ouvrables)

Véhicules* kilomètres par heure entre 7h00 et 21h00 ramenés au km d'axe orienté

Vitesse en km/h entre 7h00 et 21h00

Évolution annuelle de la circulation sur le boulevard périphérique

Évolution 2018 / 2017



stable

+1%



Tendance : Stabilité du volume de circulation automobile accompagnée d'une légère hausse de la vitesse moyenne de circulation sur le boulevard périphérique par rapport à 2017.

Évolution mensuelle de la circulation sur le boulevard périphérique (au cours de l'année 2018)

Véhicules* kilomètres par heure entre 7h00 et 21 h00 ramenés au km d'axe orienté

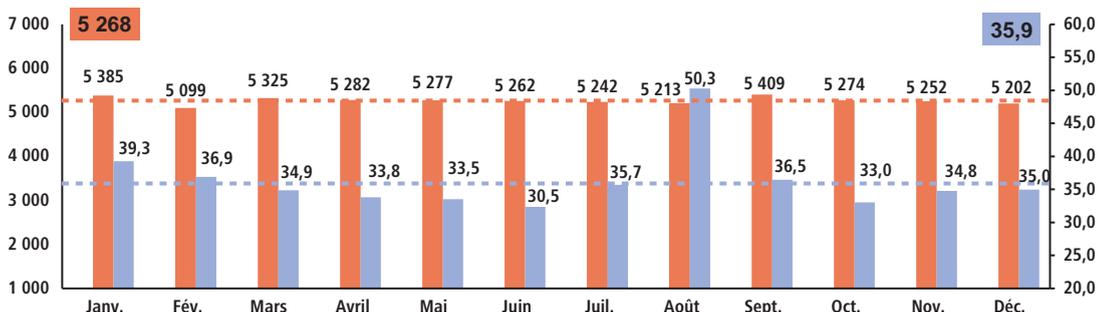
Vitesse en km/h entre 7h00 et 21h00

Moyenne annuelle



Jours ouvrables 2018 : 252

soit
Lundi : 50
Mardi : 49
Mercredi : 51
Jeudi : 50
Vendredi : 52



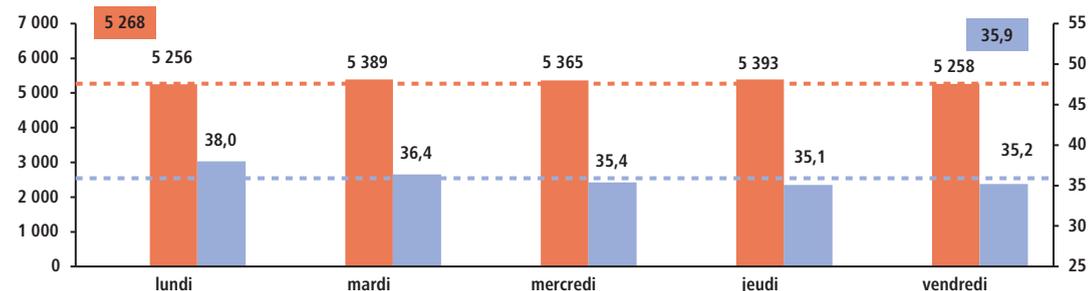
Tendance : Le mois de septembre enregistre la circulation automobile la plus forte (+3 % par rapport à la moyenne annuelle), et le mois de février la plus faible (-3 % par rapport à la moyenne annuelle). La vitesse de circulation est maximale au mois d'août (+40 % par rapport à la moyenne annuelle) et minimale au mois de juin (-15 % par rapport à la moyenne annuelle).

Évolution de la circulation automobile sur le boulevard périphérique par catégorie de jours (en 2018)

Véhicules* kilomètres par heure entre 7h00 et 21 h00 ramenés au km d'axe orienté

Vitesse en km/h entre 7h00 et 21h00

Moyenne annuelle

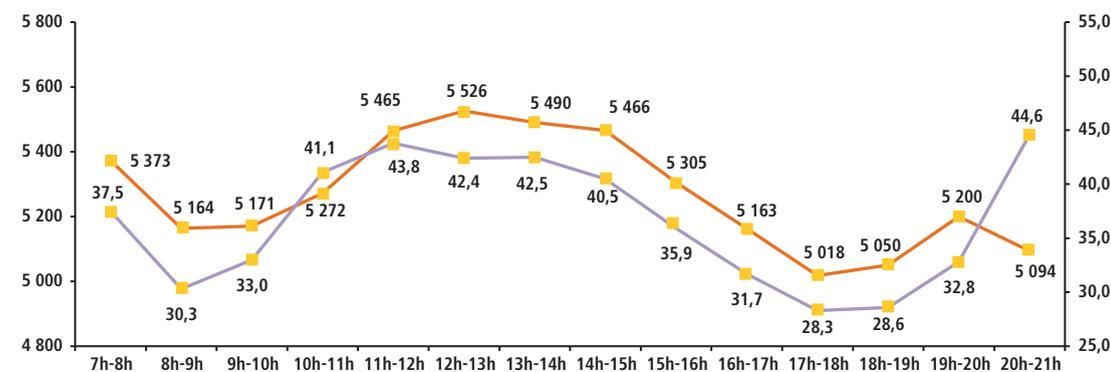


Tendance : La circulation automobile sur le boulevard périphérique varie peu selon les jours de semaine. Le lundi est le jour où la vitesse est la plus élevée, le jeudi et le vendredi étant les jours où elle est la plus faible.

Évolution de la circulation automobile et de la vitesse au cours d'une journée sur le boulevard périphérique (moyenne jours ouvrables pour l'année 2018)

Véhicules* kilomètres par heure ramenés au km d'axe orienté

Vitesse en km/h



Tendance : La circulation automobile sur le boulevard périphérique est chargée entre 8 heures et 20 heures, avec une accentuation de la congestion entre 12 heures et 15 heures.

Suivi d'itinéraires (jours ouvrables)

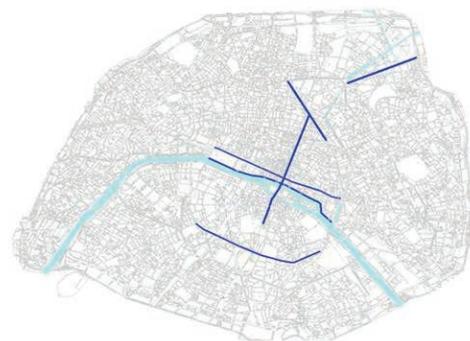
*Moyenne de mars à
décembre 2006

Véhicules* kilomètres par heure
entre 7h00 et 21 h00
ramenés au km
d'axe orienté instrumenté

Vitesse en km/h
entre 7h00 et 21h00

Trafic et vitesse de circulation sur quelques itinéraires

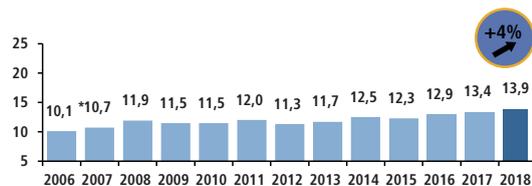
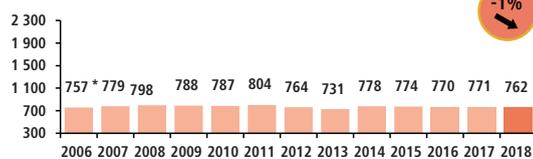
Évolution annuelle de la distance parcourue
et de la vitesse



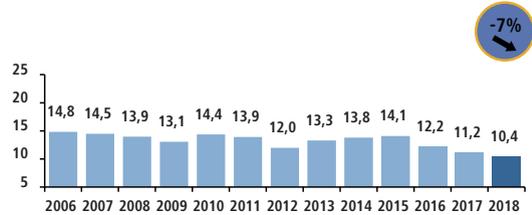
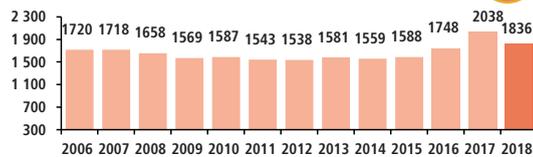
Évolution 2018 / 2017

Évolution 2018 / 2017

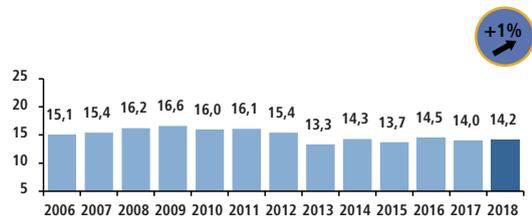
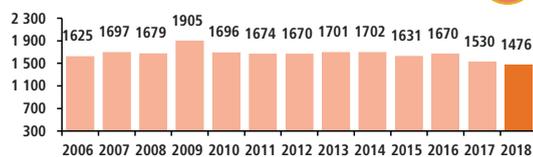
Boulevard de Magenta (sens Nord - Sud)



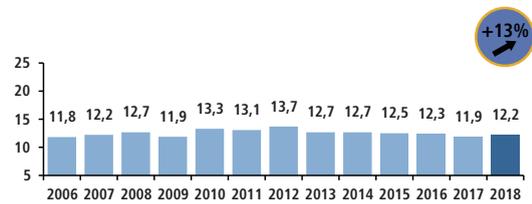
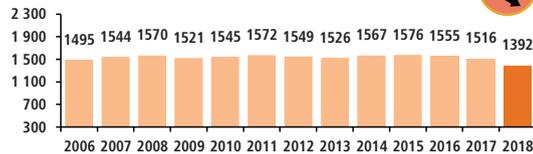
Quai Rive Droite



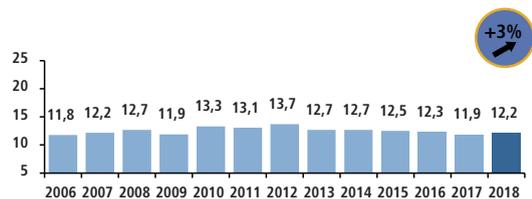
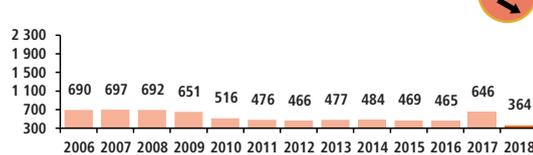
Rue Saint-Antoine – Rue de Rivoli



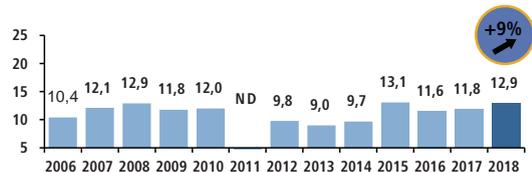
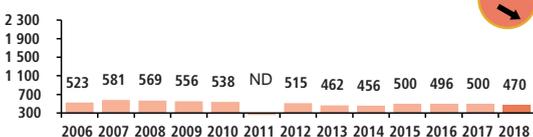
Boulevard Saint-Michel – Boulevard de Sébastopol Boulevard de Strasbourg



Boulevard Saint-Marcel – Boulevard de Port royal Boulevard de Montparnasse



Avenue Jean Jaurès (Sens Ouest-Est)



Parc parisien

Source : Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable (MEDAD/SESP)

IMMATRICULATIONS

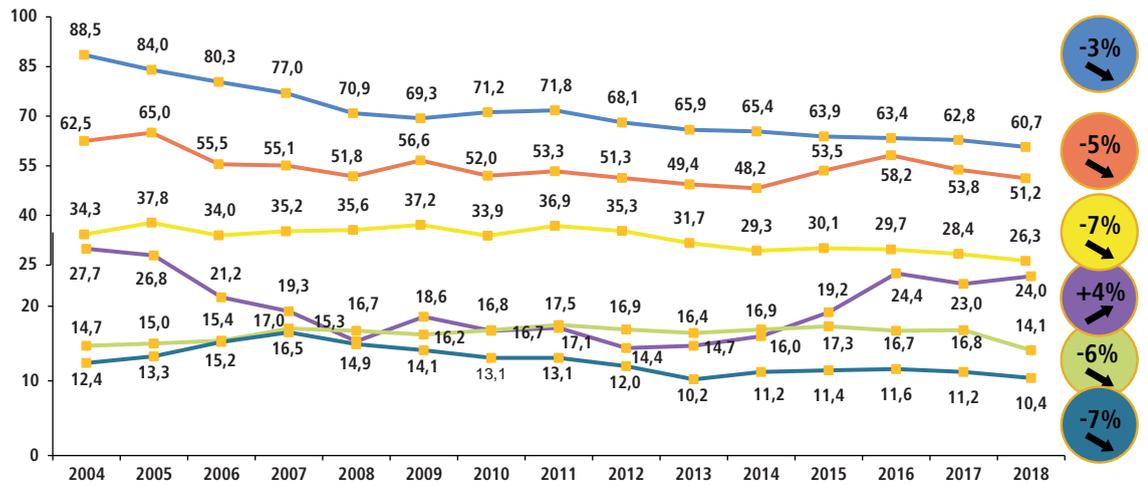
- Voitures particulières (occasions)
- Voitures particulières (neuves : total)
- Voitures particulières (neuves) gazole
- Voitures particulières (neuves) essence
- Motos (occasions)
- Motos (neuves)

PARC

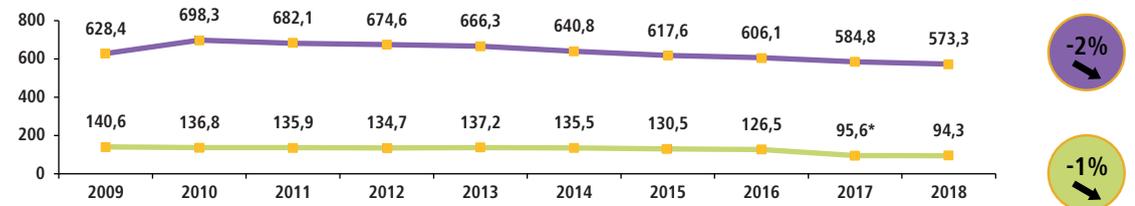
- Voitures particulières (moins de 15 ans)
- Camions et camionnettes (moins de 20 ans)

Paris intra-muros

Milliers de véhicules



Milliers de véhicules

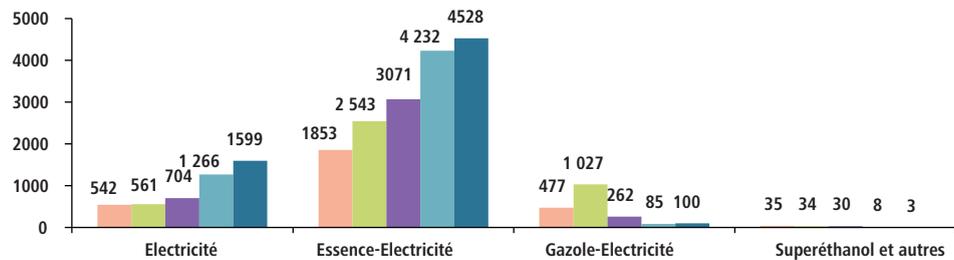


Tendance : Baisse en 2018 du nombre d'immatriculations de voitures neuves et d'occasion et de motos neuves et d'occasion mais hausse du nombre d'immatriculations de voitures neuves essence. Baisse du parc de voitures particulières et du nombre de camions-camionnettes de moins de 15 ans.

Les statistiques sur le parc de véhicules routiers sont calculées à partir du répertoire statistique des véhicules routiers (pour les données observées depuis le 1^{er} janvier 2011). Celui-ci a été complété fin 2015 par l'introduction de véhicules manquants, d'où une augmentation des effectifs des parcs à partir du 1^{er} janvier 2011, par rapport aux données publiés précédemment.

- 2014
- 2015
- 2016
- 2017
- 2018

Véhicules neufs à carburant alternatifs immatriculés à Paris



Tendance : Augmentation du nombre d'immatriculations de voitures neuves électriques (+26%) et à bicarburant essence et électricité (+7 %)

Infractions

Source : Préfecture de Police

Nombre d'infractions (procès-verbaux) relevées à l'encontre des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes

Évolution 2018 / 2017

Pour franchissement de feu rouge	10 709	-11%
Pour circulation en sens interdit	1 524	-30%

Utilisation des stations Belib'

Source : Mairie de Paris
Direction de la Voirie
et des Déplacements

Enquête réalisée auprès d'un échantillon de 1 555 abonnés au mois d'octobre 2018



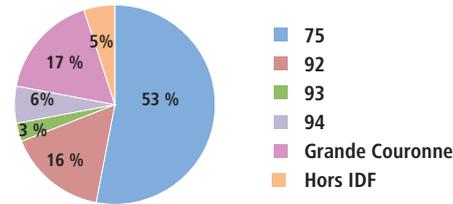
Le réseau de bornes Belib' 270 bornes de recharge. Deux tiers des bornes disposent d'une puissance de 22 kW et un tiers d'une puissance de 3 kW.

Le temps de charge varie en fonction de la puissance utilisée.

Le tarif comprend le coût du stationnement et de la recharge. Le coût est calculé en fonction du temps de branchement à la prise, et non de la puissance (kW) délivrée.

Profil des abonnés Belib' et usage du véhicule

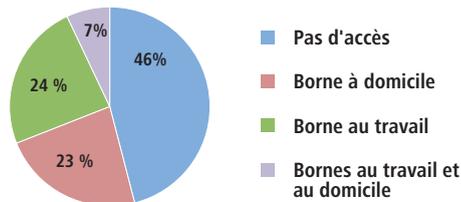
Lieu de résidence



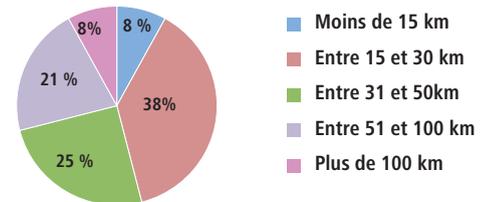
Fréquence d'utilisation



Accès à une borne de recharge



Distance parcourue par jour

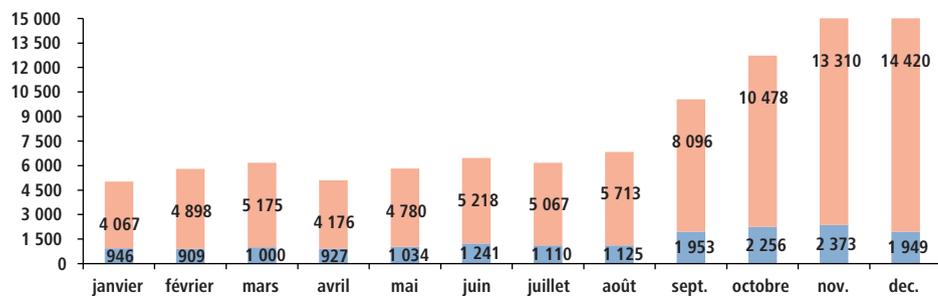


Tendance : 53 % des clients Belib' interrogés habitent à Paris, dont près du tiers dans les 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements. 77 % des abonnés interrogés utilisent leur voiture tous les jours ou presque, 46 % parcourent 30 km et moins. 60 % des clients sont des particuliers et 40 % des professionnels.

Évolution mensuelle du nombre de charges sur l'ensemble du parc Belib'

Nombre de charges

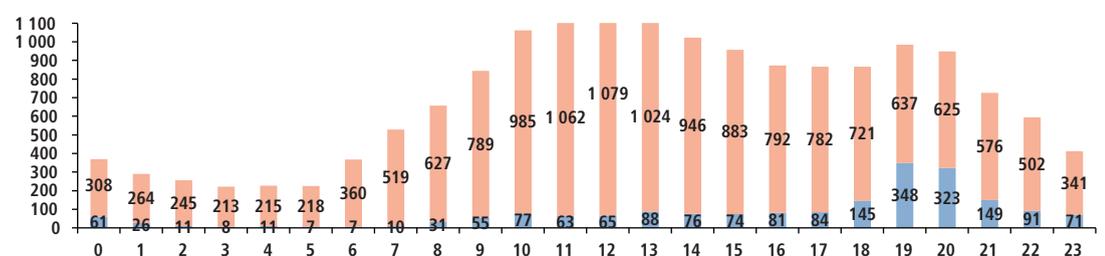
Charge accélérée (Borne 22 kW)
Charge normale (borne 3 kW)



Tendance : En 2018, **102 221** recharges ont été effectuées sur le réseau de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques Belib' (37 750 en 2017), correspondant à une consommation de 1 016 333 kWh. On constate une forte augmentation du nombre de sessions à partir du mois de septembre, en lien avec la fin du service Autolib' et l'arrivée de flottes free-floating. 88 stations étaient en service fin 2018 (soit 264 bornes) avec **3 226** utilisateurs actifs (ayant utilisé leur badge au moins une fois).

Répartition de l'usage par heure au mois de décembre

Nombre de charges



Tendance : Le nombre de charges est maximal entre 10h et 14h. Le temps moyen de session est de 5 à 13h pour une charge de 10,5 kW sur la borne normale 3 kW et de 58 min pour une charge de 9,6 kW sur les bornes accélérées 22 kW.



Les déplacements en deux-roues motorisés

Indice d'évolution du nombre de deux-roues motorisés

Source : Mairie de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements

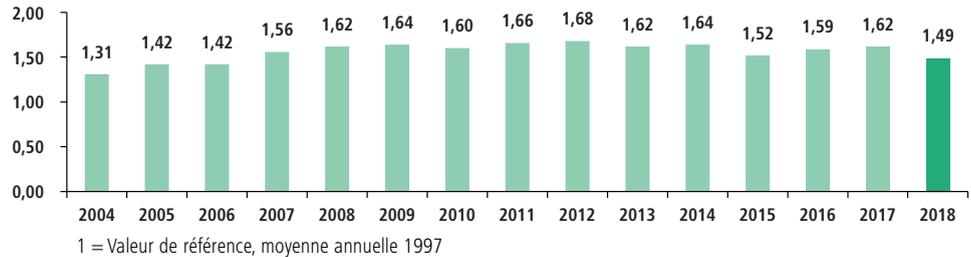


Indice établi à partir de comptages réalisés sur un échantillon de 6 sites (bd de Sébastopol, bd Saint-Germain, rue de Rivoli, bd Henri IV, avenue Daumesnil, quai de Jemmapes), deux mardis par mois pendant les périodes horaires 8h30-9h30 et 17h30-18h30.

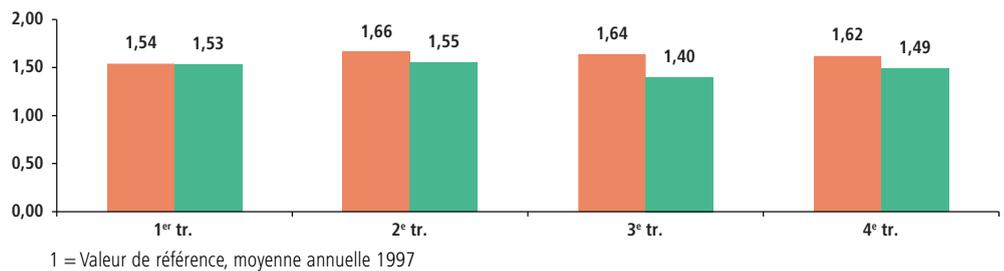
2017
 2018

Indice d'évolution annuel du nombre de deux-roues motorisés entre 2004 et 2018

Évolution 2018 / 2017

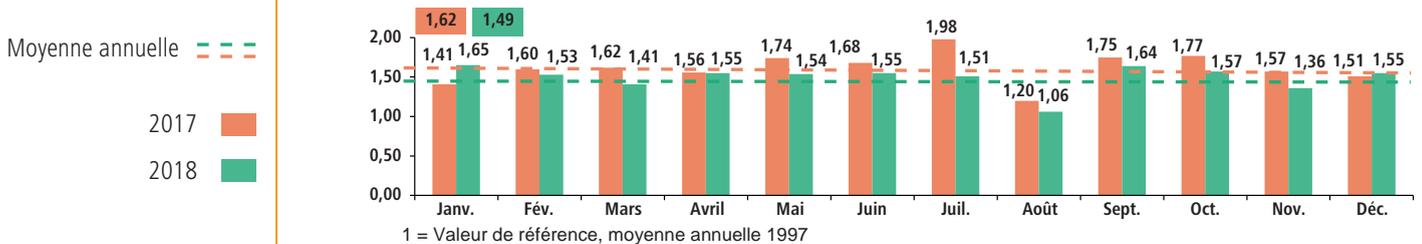


Comparaison des indices d'évolution trimestriels entre 2016 et 2017



Tendance : Baisse du nombre de deux-roues motorisés sur les sites suivis par rapport à 2017. La fréquentation trimestrielle des deux-roues motorisés est en baisse sauf au 1er trimestre où elle est stable.

Comparaison des indices d'évolution mensuels du nombre de deux-roues motorisés pour l'année 2017 et 2018



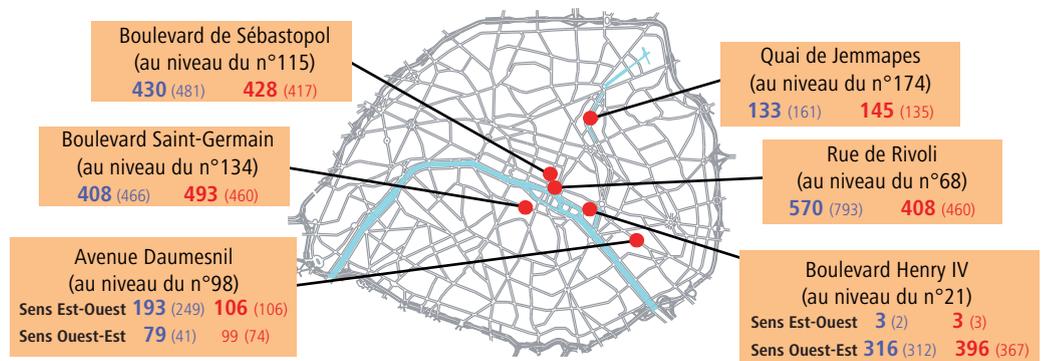
Tendance : En 2018, le nombre de deux-roues motorisés en circulation sur les sites suivis a été maximal en janvier et minimal en août. Par rapport à 2017, c'est le mois de janvier qui connaît la hausse la plus importante (+17 %) et le mois de juillet la baisse la plus importante (- 24 %).

Fréquentation des sites suivis

Nombre de deux roues motorisés entre 8h30 et 9h30

Nombre de deux roues motorisés entre 17h30 et 18h30

Moyenne horaire sur l'année 2018 et (...) sur l'année 2017

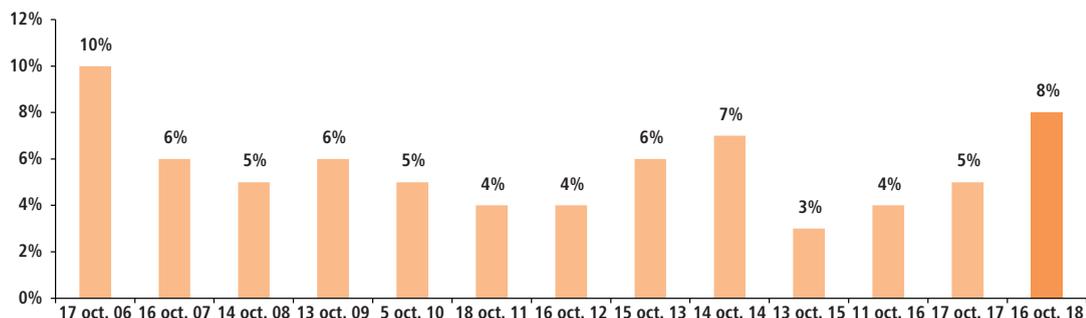


Utilisation De l'espace public

Enquête réalisée un mardi d'octobre entre 8h00 et 20h00 sur un échantillon de 39 sites (les 6 points de l'indice et 33 ponts de Paris)

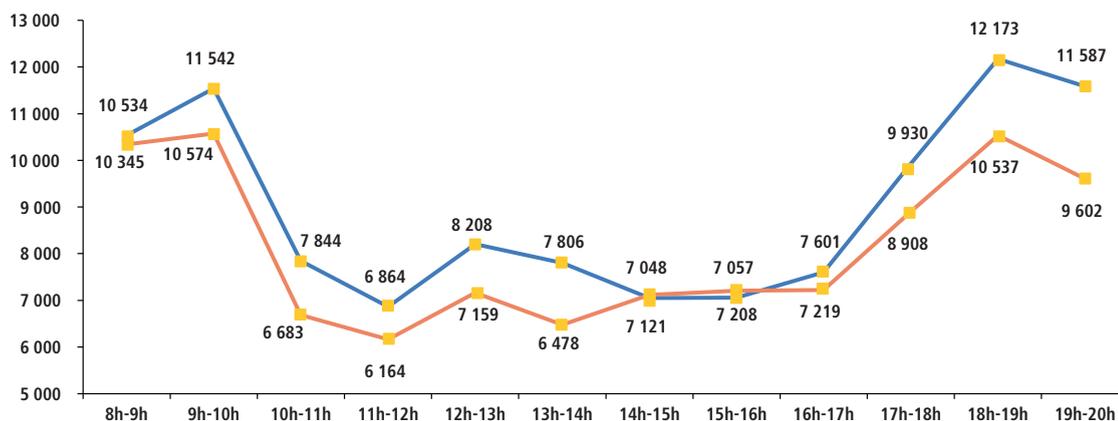


Évolution du nombre de deux-roues motorisés circulant dans les couloirs de bus



Tendance : Sur l'ensemble des sites enquêtés le nombre de deux-roues motorisés en infraction dans les couloirs de bus est en augmentation depuis 2015.

Evolution du nombre de deux-roues motorisés au cours d'une journée



Tendance : En 2018 comme en 2017, le nombre de deux-roues motorisés sur les sites comptés est maximal le matin entre 8 heures et 10 heures et le soir entre 18 heures et 20 heures.

Infractions

Source : Préfecture de Police



Procès-verbaux dressés sur la voirie parisienne par la Préfecture de Police et la Mairie de Paris Direction de la Sécurité et de la Protection.

Nombre d'infractions (procès-verbaux) relevées à l'encontre des deux roues motorisés

Évolution 2018 / 2017

Pour circulation et stationnement dans les couloirs de bus	26 281	+173%
Pour stationnement sur les trottoirs	98 387	-15%
Pour franchissement de feu rouge	7 992	+17%
Pour circulation en sens interdit	2 428	-5%



Le stationnement

Stationnement sur voirie

Source : Mairie de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements



100% des places de stationnement à Paris ont vocation à être payantes. Cependant, des places gratuites ou non identifiées subsistent.



- Garage commercial :** Parc privé à usage public.
- Places rotatives :** Stationnement limité à 2 heures consécutives.
- Places mixtes :** Stationnement limité à 2 heures consécutives pour les non-résidents et à 7 jours consécutifs pour les résidents.
- Places gratuites :** Places de stationnement délimitées par un marquage sans mention particulière.
- Places spécifiques :** Places réservées (taxis, police, poste,...) livraison, deux-roues, GIG-GIC.

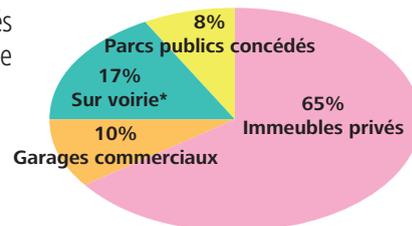


Modification des règles du stationnement payant de surface : Suppression de la gratuité le samedi et au mois d'août, extension des horaires du payant jusqu'à 20h, hausse des tarifs et passage à 2 zones tarifaires au lieu de 3. Le tarif horaire des places payantes rotatives est de 4€ dans la zone 1 (arrêts 1 à 11) et de 2,40 € dans la zone 2 (arrêts 12 à 20). Pour les résidents le tarif est de 1,50€ par jour (au lieu de 0,65€), soit 9€ par semaine.

Cartes de stationnement résidentiel Depuis le 1^{er} février 2015, passage en payant des cartes de stationnement résidentiel au tarif de 45€ pour un an et 90 € pour 3 ans. Le renouvellement n'est plus automatique. Possibilité d'obtenir ou de renouveler sa carte en ligne.

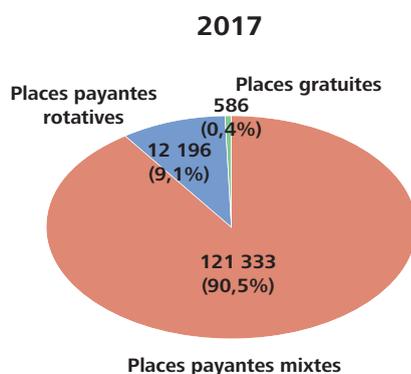
➔ Offre globale de stationnement pour les véhicules (estimation)

Le nombre total de places de stationnement dans Paris intra-muros est estimé à 812 000. Les immeubles privés renferment environ 527 000 places (selon l'enquête réalisée par l'Observatoire des déplacements entre 2005 et 2018).

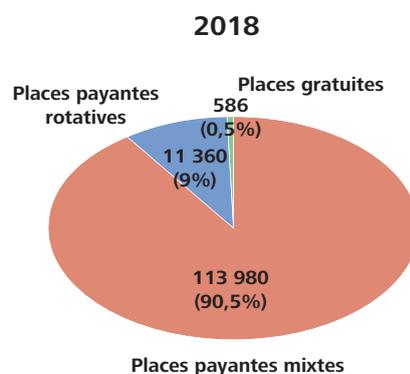


* Hormis places spécifiques (livraisons, deux-roues, GIG-GIC et places réservées taxis, police, poste)

➔ Offre de stationnement véhicules sur voirie (hors bois)



Total places sur voirie : 134 115



Total places sur voirie : 125 926

➔ Places pour les deux-roues sur voirie (hors bois)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2018/2017
Nombre de places deux-roues dont :	47 200	55 500	61 000	67 800	71 100	71 100	72 255	76 737	83 309	90 138	+8%
- places mixtes	20 200	20 200	15 700	15 700	14 200(*)	14 100	14 003	13 000	11 844	11 844	stable
- places spécifiques : deux-roues motorisés	14 600	19 100	25 000	28 400	31 100	31 100	32 278	33 690	35 640	38 735	+9%
vélos	12 400	16 200	20 300	23 700	25 800	25 900	25 974	30 047	35 825	30 559	+10%

➔ Usagers du stationnement résidentiel

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de cartes de stationnement résidentiel délivrées dans l'année	139 186	154 111	140 119	144 111	159 356	138 612	58 692	63 893	61 109	59 423

Fin 2018, au total 112 584 cartes de stationnement résidentiel sont en cours de validité.



Carte professionnels sédentaires :
Depuis le 1^{er} mai 2015, elle remplace la carte Sésame Artisans Commerçants. Elle est payante au tarif annuel de 45€ et la liste des ayant-droits est plus réduite. Le titulaire de cette carte professionnel peut utiliser un ticket horodateur valable 24H, au tarif résident. Il est autorisé à stationner 24h consécutives sur les emplacements payants des voies mixtes dans les 4 zones de stationnement résidentiel déterminées par l'adresse de son établissement, au tarif journalier de 1,50€ (non fractionnable).

Source : Préfecture de Police

Stationnement dans les parcs concédés

Source : Mairie de Paris,
Direction de la Voirie
et des Déplacements



Parc concédé :
Parc de la ville de Paris, construit et exploité par une société de droit privé.

Sociétés délégataires :
Indigo, SAEMES, SPIE Autocité, SAGS, Q-Park, Realpark, Interparking, Accor

- ZONE CENTRALE (arrdts 1 à 4) ■
- ZONE PERICENTRALE (arrdts 5 à 11) ■
- ZONE PERIPHERIQUE (arrdts 12 à 20 et Marigny-Château à Vincennes) ■

➔ Carte professionnels sédentaires

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de cartes délivrées dans l'année	3 724	4 377	4 401	5 337	6 108	6 791	4 356	3 659	3 611	5 805

* Chiffre consolidé

➔ Évolution de la verbalisation

Nombre d'infractions (procès-verbaux) relevées

➔ Évolution 2018 / 2017

Pour arrêt ou stationnement

1 100 615

-18%

➔ Offre de stationnement dans les parcs concédés

Recensement exhaustif en 2018 (places pour véhicules)

Parcs souterrains

126 parcs totalisent **66 614*** places,

dont **69** parcs pratiquent un tarif abonné résident ou résident petit rouleur et **10** des abonnements « parc relais »

Parcs de surface

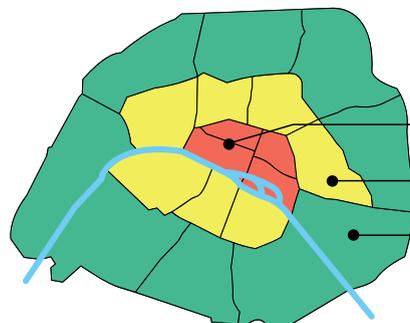
19 parcs de surfaces totalisent **1 295** places publiques

L'ensemble de ces parcs pratique un tarif résidentiel (en abonnement)

* Dont 125 parcs intra-muros totalisant 65 994 places et un parc de 620 places dans le Val de Marne, le parc Marigny-château

➔ Capacité des parcs par zone

Capacité totale : **67 909** places mixtes et garage
dont **11 635** places amodiées



8 449 places

25 361 places

34 099 places

➔ Places pour les deux-roues motorisés dans les parcs concédés

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2018/2017
Nombre de places deux-roues motorisés réparties dans	1 919	2 060	2 164	2 293	2 361	2 579	2 661	2 795	2 830	2 860	+1%
	86 parcs	102 parcs	105 parcs	97 parcs	105 parcs	105 parcs	105 parcs	104 parcs	105 parcs	105 parcs	

* Depuis 2018, 3 parcs proposent 22 places deux-roues électriques (deux-roues motorisés et vélos)



Sorties horaires :

Elles comprennent les sorties des clients qui paient au tarif horaire, les «sorties gratuites», c'est-à-dire les sorties, hors sorties abonnés, ne donnant pas lieu à encaissement immédiat et les «forfaits», généralement liés à des usages spécifiques des parcs (notamment touristiques), ou ponctuels (liés à l'organisation d'événements voisins).

Utilisation des parcs concédés

Sorties horaires en 2018

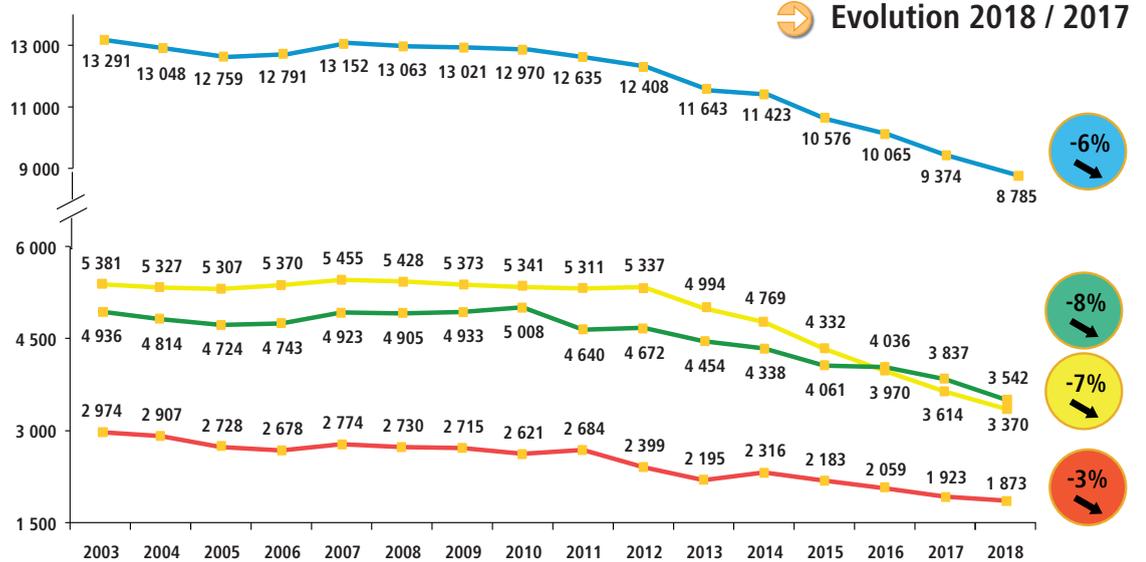
Evolution 2018 / 2017

Nombre total par jour	23 910	-6%
Nombre/place publique/jour	0,42	-13%

Evolution des sorties horaires dans les parcs de stationnement concédés

Nombre de sorties en milliers

- TOUT PARIS
- ZONE PERICENTRALE (arrdts 5 à 11)
- ZONE PERIPHERIQUE (arrdts 12 à 20)
- ZONE CENTRALE (arrdts 1 à 4)



Abonnés (fin 2018)

Evolution 2018 / 2017

Tous véhicules

Nombre total d'abonnements (uniquement VL)	31 523	+2%
Nombre / place publique	0,56	-1%
Nombre d'abonnements à tarif résidentiel répartis dans	7830 88 parcs	-3%
<i>dont</i>		
Deux-roues motorisés		
Nombre d'abonnements répartis dans	1 467 104,5 parcs	+1%



Tarif résidentiel :

Taux préférentiel destiné aux riverains.



Les déplacements touristiques

Autocars de tourisme

Source : Mairie de Paris,
Direction de la Voirie
et des Déplacements

Enquête réalisée les 28 décembre
2017, 5 janvier, 13 et 14 avril 2018
auprès de 725 visiteurs du grand site
Trocadéro – Tour Eiffel - Champ de
Mars sur leur expérience de visite.

Note 0 : perception très négative
Note 10 : perception très positive



Forfaits de stationnement des autocars de tourisme

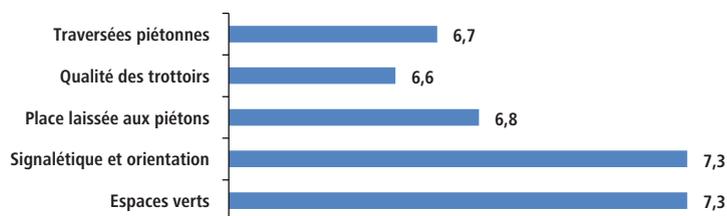


Normes Euro :

Règlements de l'Union européenne fixant les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Ces normes sont de plus en plus strictes depuis 1990 et s'appliquent aux véhicules neufs. Leur objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

(%) : Pourcentage en 2017

➔ Perception des espaces publics autour de la Tour Eiffel



Le motif de la présence est le tourisme pour 78 % des personnes interrogées. Globalement, l'ensemble des espaces publics n'est pas jugé satisfaisant, essentiellement à cause de la difficulté des usages piétons. Les visiteurs viennent essentiellement en métro (45 %).

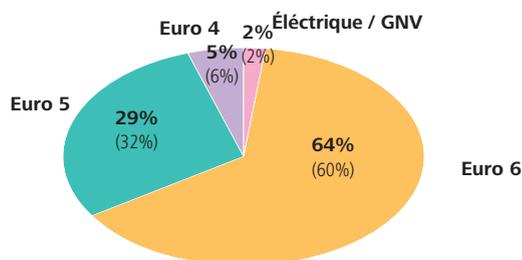
➔ Offre de stationnement réservé aux autocars

523 places réparties en :

467 places payantes accessibles dans le cadre du forfait dont 218 dans les parcs

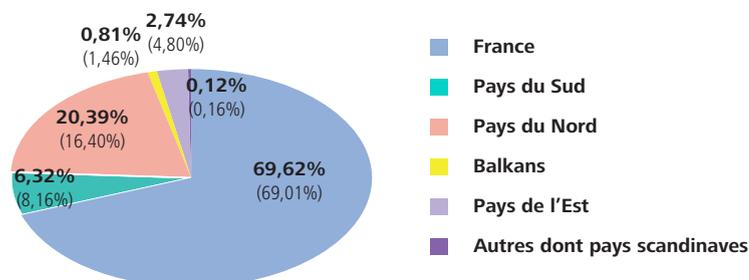
56 places réservées à la dépose ou à la reprise des voyageurs

➔ Répartition par norme Euro des cars ayant souscrit un abonnement Pass Autocar



Le part des autocars Euro 4 et Euro 5 a baissé par rapport à 2017 au profit des autocars Euro 6.

➔ Immatriculation des cars ayant souscrit un abonnement Pass Autocar



Tendance : En 2018, la part de cars immatriculés en France ayant souscrit un abonnement de stationnement Pass Autocar est en légère hausse par rapport à 2017. Celle des cars immatriculés dans les pays du nord affiche la plus forte hausse.

Forfaits de stationnement des autocars de tourisme

Nombre de stationnements ■
 Nombre de forfaits utilisés ■



Nombre de stationnement :

Il est calculé à partir de toutes les entrées dans les parcs faisant partie du forfait et de relevés effectués par des préposés entre 9h et 19h sur les sites sur voirie.



Forfait (PASS autocar) :

Le forfait donne accès à la majorité des parcs et places sur voirie. Il est en place depuis le 16 juin 2003.

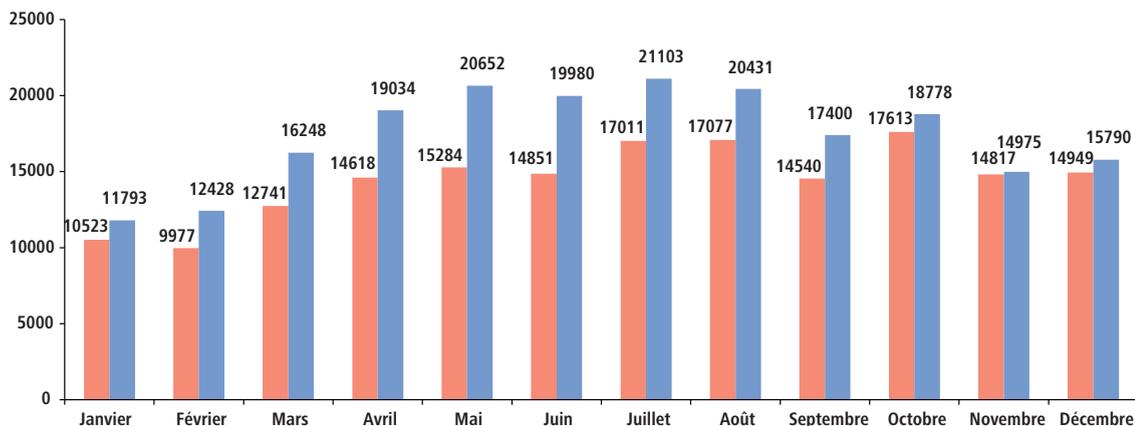
On distingue le PASS abonnés destiné aux sociétés d'autocars venant régulièrement sur Paris (hors ligne régulières) et le PASS occasionnel pour les visites ou voyage occasionnels à Paris. Les dispositions tarifaires pour le PASS abonné et le PASS occasionnels sont différentes.

Une nouvelle tarification est applicable au 1^{er} janvier 2018. Deux zones tarifaires ont été instaurées : une zone 1 centrale au tarif différencié plus élevé et une zone 2 dite périphérique. Le stationnement maximal autorisé est de 6 heures en zone centrale et de 24 heures dans la zone périphérique

Forfaits dans les transports en commun

Source : IDFM

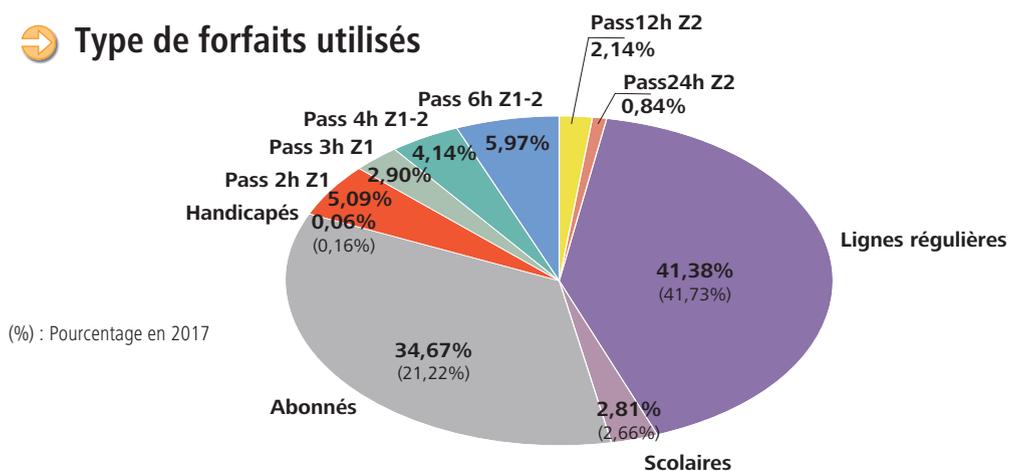
Évolution mensuelle du nombre de stationnements et du nombre de forfaits utilisés



208 612 forfaits vendus, soit +23,2 % par rapport à 2017.

174 001 stationnements, soit -21 % par rapport à 2017.

Type de forfaits utilisés



Tendance : Les parts de forfaits abonnés et scolaires sont en hausse par rapport à 2017. Celle des lignes régulières est stable.

Nombre de forfaits utilisés en 2018

Évolution 2018 / 2017

Forfaits "Mobilis" (y compris tickets jeunes week-end)	5 966 400	+7%
Forfaits "Paris Visite"	2 214 000	+8%

Mobilis : forfait valable une journée permettant d'effectuer un nombre de voyages illimité à l'intérieur des zones choisies du réseau de transport d'Île de France (sauf desserte d'aéroports).

Paris Visite : forfait valable pendant 1, 2, 3 ou 5 jours consécutifs permettant de se déplacer sur l'ensemble du réseau d'Île-de-France en fonction des zones choisies et bénéficier d'avantages culturels ou commerciaux.

Transports de voyageurs par voie fluviale

Source : Mairie de Paris, Direction de la Voirie et des Déplacements, Compagnie des Batobus

➔ Nombre de passagers transportés en 2018

➔ Évolution 2018 / 2017

Sur la **Seine** durant la période de janvier jusqu'à fin décembre (sauf durant les crues)
- par Batobus

677 599

+3%

Sur les **canaux**
- par bateaux de tourisme
Sur les canaux à grand gabarit : Saint-Martin et Saint-Denis

70 000

-9%

Tourisme à Paris

Source : Office du Tourisme et des Congrès de Paris

➔ Résultats hôteliers

Nombre d'arrivées et de nuitées en millions

➔ Évolution 2018 / 2017

	2017	2018	
Nombre total d'arrivées	15,9	16,6	+3,9%
dont Étrangers	9,1	10,1	
Français	6,8	6,5	
Nombre total de nuitées	35,5	37,8	+6,4%
Nombre de nuitées d'affaires	17,1	17,2	+0,6%
Part de la clientèle d'affaires	48,2%	45,4%	-2,8%
Durée moyenne de séjour	2,24 nuitées	2,29 nuitées	+2,2%
Taux d'occupation moyen	78,6%*	81,0%	+2,4%

* Chiffre consolidé



Taux d'occupation des chambres dans l'hôtellerie homologuée :
Nombre de chambres occupées divisé par le nombre de chambres disponibles et multiplié par 100.



Les pourcentages d'évolution sont calculés sur les données exactes (non arrondies).

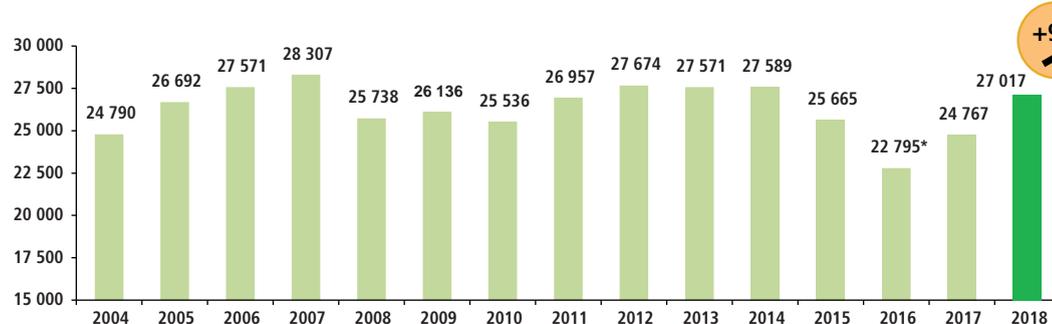


Tendance : La fréquentation hôtelière est en hausse par rapport à 2017.

➔ Évolution annuelle de la fréquentation des principaux sites culturels

Nombre d'entrées en milliers.

➔ Évolution 2018 / 2017



* Chiffre consolidé



Principaux sites culturels :
Tour Eiffel, Musée du Louvre, Centre Pompidou, Cité des Sciences, Musée d'Orsay, Arc de Triomphe.



Tendance : La fréquentation des grands sites culturels parisiens est en hausse par rapport à 2017.



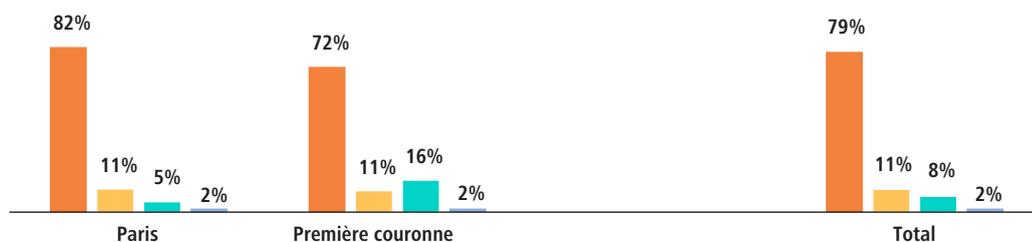
Le transport de marchandises

Le E-commerce

Source : Mairie de Paris
 Direction de la Voirie
 et des déplacements
 Enquête réalisée en 2016
 par 6t-bureau de recherche,
 auprès d'un échantillon de 731 parisiens
 et habitants de la première couronne

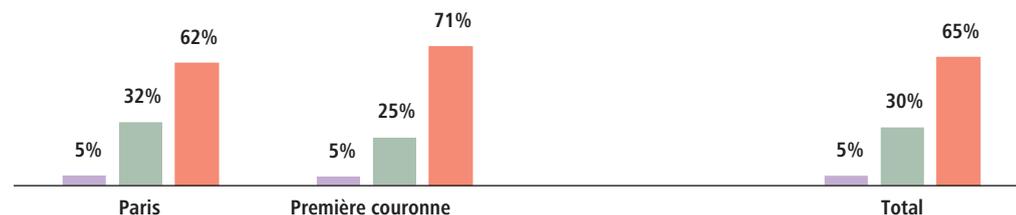
- Au domicile
- Au point relais
- Chez le gardien
- Autre (voisin, lieu de travail...)

➔ Modes de livraison des articles achetés en ligne



Le domicile est privilégié pour les livraisons dans près de huit cas sur dix. Les habitants de la périphérie sont plus nombreux que les Parisiens à récupérer les colis en dehors de leur domicile.

➔ Fréquence de livraison des courses domestiques selon le territoire



Plus d'un tiers des répondants a recours au moins occasionnellement à la livraison à domicile des courses. Les utilisateurs du service de livraison sont plus nombreux à Paris qu'en première couronne.

➔ Nombre de zones de livraison (fin 2018)

Nombre de zones de livraison	9 763
dont :	
- zones de livraison partagées	7 261
- zones de livraison sanctuarisées	2 502

➔ Infractions relevées (procès-verbaux) relevées sur les zones de livraison

➔ Évolution 2018 / 2017

Pour arrêt ou stationnement

21 815

-94%

Infractions

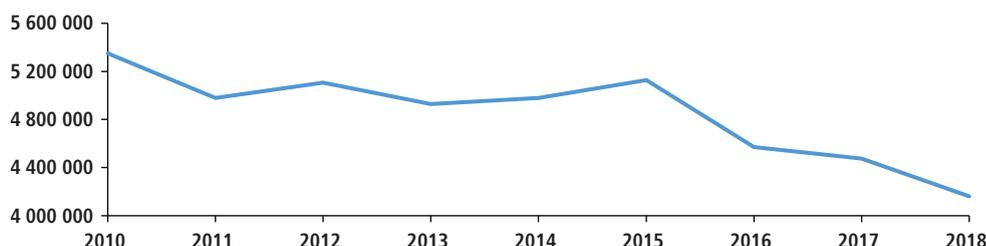
Source : Préfecture de Police
 et Mairie de Paris,
 Direction de la Prévention,
 de la Sécurité et de la Protection

Voie ferrée

Source : SNCF

➔ Flux de trafic fret en Île-de-France

Trafic global en train.km



Le trafic 2018 est estimé à 4,16 millions de tr-km pour l'Île-de-France, soit une légère baisse de 7 %.

Voie d'eau

Source : Ports de Paris

Évolution du trafic fluvial des ports parisiens

Trafic fluvial des ports sur la Seine	2 020 895 tonnes
Trafic fluvial des ports sur les canaux (Paris 19 ^e)	90 536 tonnes
Trafic total pour tous les ports parisiens	2 111 431 tonnes



Ports parisiens inscrits au PLU :
6 ports industriels : Pont National, (13^e), pont de Tolbiac (13^e), pont de Bercy amont (12^e), port Victor (15^e), port du Point du Jour (16^e), port Serrurier (canal de l'Ourcq) (19^e).

2 ports mixtes : Port de la Bourdonnais (7^e), port de Javel Bas (15^e).

15 plates-formes de transit à temps partagé : port d'Austerlitz (13^e), port de la Rapée (12^e), port de Bercy aval (12^e), port Saint Bernard (5^e), port Henri IV (5^e), port du Pont Neuf (5^e), port de la Tournelle (5^e), port des Célestins (4^e), port des Grands Augustins (1^{er}), port du Louvre (1^{er}), port des Saints Pères (6^e), port des Champs Elysées (8^e), port du Gros Caillou (7^e), port de Grenelle (15^e), port de Javel haut (15^e).



Plate-forme de transit à temps partagé : Port dans lequel le transit de marchandises a lieu dans la journée ; l'espace est ensuite rendu au loisir le reste du temps.

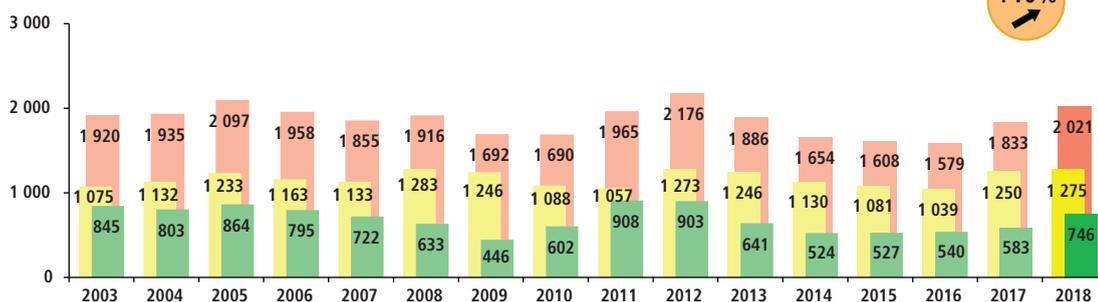
(%) : Pourcentage en 2017



Trafic fluvial total en Île-de-France :
 Total des marchandises chargées et déchargées dans les ports des huit départements franciliens (y compris Paris).

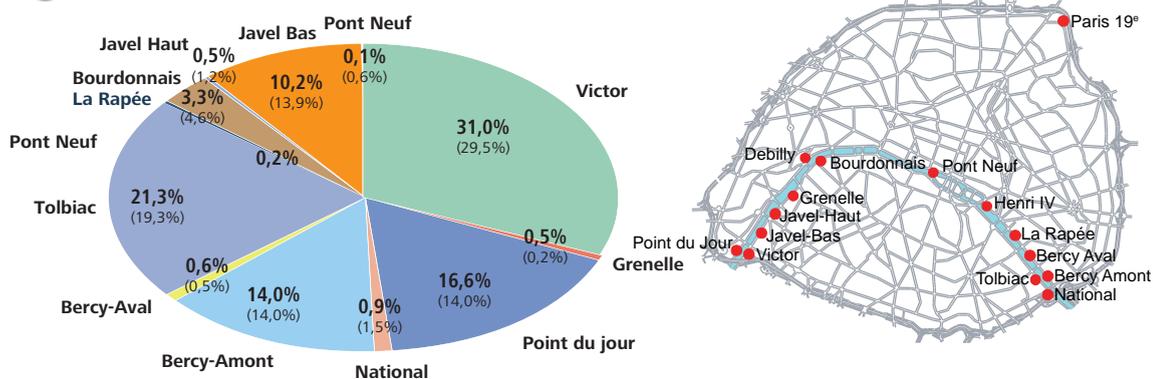
Évolution 2018 / 2017

Ports sur la Seine
 Trafic en milliers de tonnes



Le trafic total sur la Seine des ports parisiens, composé à 76 % de matériaux de construction, connaît à nouveau une hausse en 2018, avec des chargements et des déchargements en hausse (respectivement +28 % et +2 %).

Répartition du trafic fluvial sur la Seine par port



Évolution 2018 / 2017

Trafic fluvial total en Île-de-France
 dont
 Trafic total sur les canaux de la Ville de Paris

22 112 540 tonnes

+5%

625 062 tonnes

-28%

Chiffre 2017 consolidé 21 168 471 tonnes



La sécurité des déplacements

Nombre d'accidents corporels et de victimes

Source : Fichier Municipal des accidents (jusqu'à 2006) et logiciel Concerto (à partir de 2007)

- VICTIMES ■
- ACCIDENTS ■
- BLESSÉS GRAVES ■
- TUÉS ■



Un accident corporel provoque une ou plusieurs victimes et implique au moins un véhicule. Parmi les victimes, on distingue les tués, les blessés graves, (hospitalisés) et les blessés légers.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'État a changé la définition de la gravité des victimes d'accidents corporels, afin de s'aligner sur la directive européenne :

Tués :

Victime décédant dans les 30 jours suivant l'accident (au lieu de 6 jours antérieurement) ;

Blessé grave appelé B.H., (blessé hospitalisé) :

Victime nécessitant plus de 24h d'hospitalisation (au lieu de 6 jours minimum antérieurement) ;

Blessé léger appelé B.N.H., (blessé non hospitalisé ou hospitalisé moins de 24 heures).

Évolution de la gravité des accidents

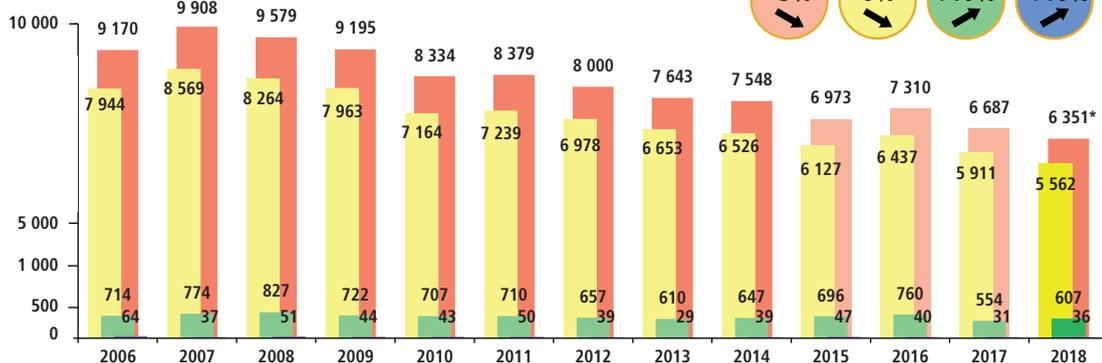
- Île-de-France ■
- PARIS ■



Gravité des accidents :

Nombre de victimes tués et blessés graves pour 100 accidents corporels.

➔ À Paris



➔ Évolution 2018 / 2017



* dont sur le boulevard périphérique et les échangeurs : 654 accidents corporels, soit 12 % du total des accidents à Paris et 795 victimes (716 blessés légers, 75 blessés graves et 4 tués) soit 13 % du total. Parmi ces victimes, on dénombre 57 % d'usagers de deux-roues motorisés, 43 % d'usagers quatre roues et 0,8 % de piétons.

➔ Comparaison avec les résultats régionaux et nationaux

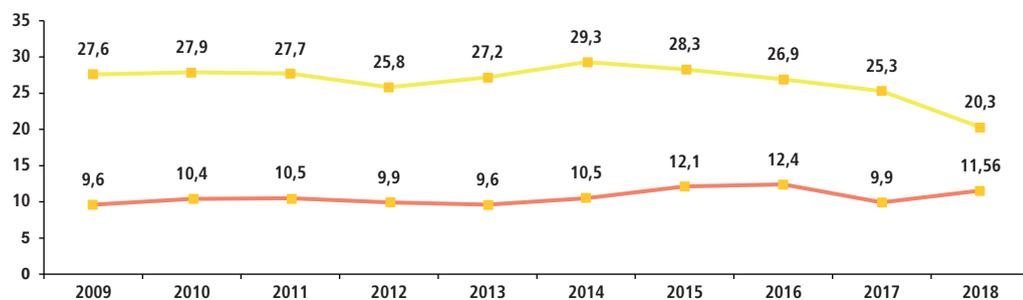
	Nombre d'accidents	Évolution 2018 / 2017	Nombre de victimes	Évolution 2018 / 2017
Paris	5 562	-6%	6 351	-5%
Île-de-France	17 447	-5%	21 219	-5%
Milieu urbain*	35 731	-4%	43 403	-4%
France**	55 766	-5%	73 135	-5%

*Données provisoires **Agglomération de plus de 150 000 habitants (hors autoroutes)



Tendance : On constate une diminution du nombre total des accidents corporels (-6%) et du nombre total de victimes (-5%) à Paris par rapport à 2017. De même, le nombre de blessés légers diminue (- 6%). En revanche, le nombre de blessés graves et de tués augmente (respectivement +10% et +16%). Les indicateurs concernant l'Île de France, le milieu urbain français et la France métropolitaine montrent également une diminution du nombre des accidents corporels et des victimes.

➔ Nombre de tués + blessés graves pour 100 accidents

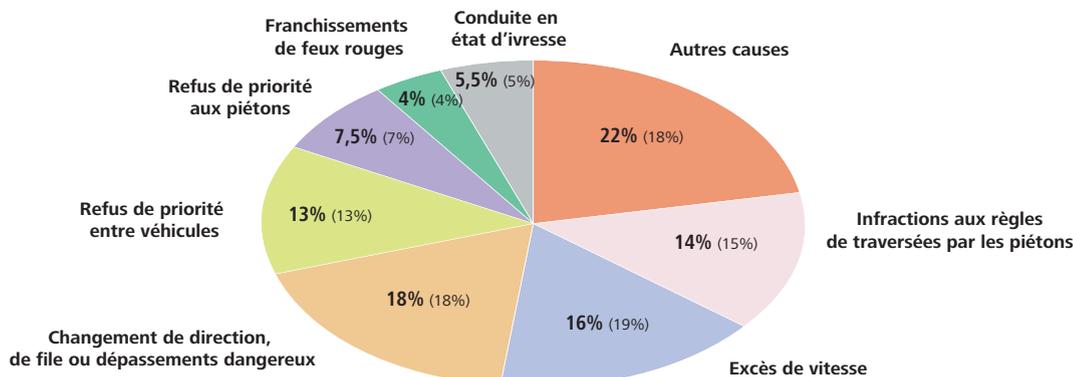


Tendance : La gravité des accidents à Paris demeure bien inférieure à celle de l'Île-de-France dans son ensemble.

Répartition des accidents en 2018

(%) : Pourcentage des infractions en 2017.

➔ Répartition des accidents selon les principales causes

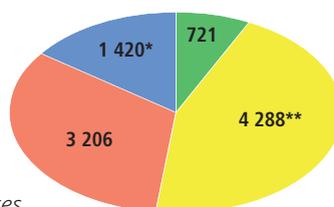


Tendance : Les excès de vitesse ainsi que les changements de direction représentent les principales causes des accidents en 2018. Viennent ensuite les infractions aux règles de traversées par les piétons, les refus de priorité entre véhicules, les refus de priorité aux piétons, la conduite en état d'ivresse et les franchissements de feux au rouge.

Les «autres causes» sont essentiellement la conduite dans des conditions perturbées* (6 %), les demi-tours ou marche arrière (4 %), les ouvertures dangereuses de portières (2 %), la conduite sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède (2 %), la circulation de véhicules non autorisés dans les couloirs de bus (1 %), la conduite malgré l'usage de stupéfiants (1 %), la circulation en sens interdit (1 %), le franchissement de ligne continue (1 %).

*conduite dans des conditions ne permettant pas au conducteur de manœuvrer aisément (les causes sont très diverses : mécanique défectueuse, chute d'un sac, appel téléphonique, etc...)

➔ Répartition des accidents par catégorie d'usagers impliqués



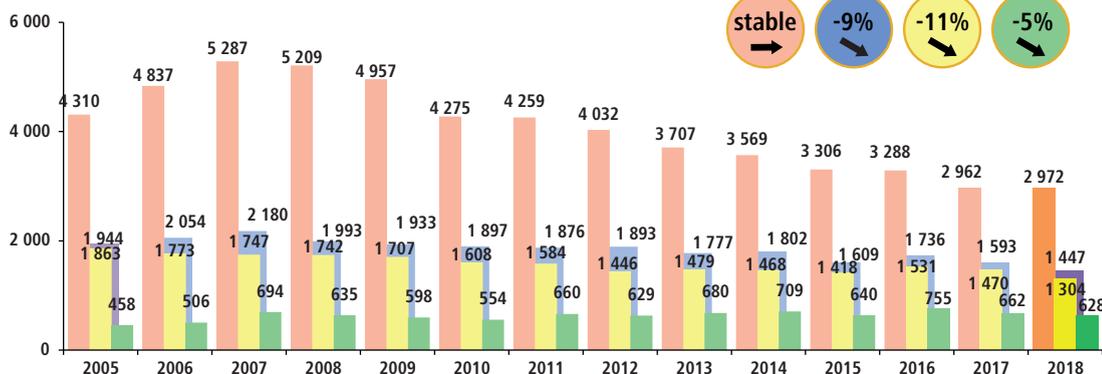
* dont 10 rollers et trottinettes.

** dont détail des véhicules impliqués dans les accidents de quatre-roues : VL : 3 521 (dont 26 accidents Autolib) ; VU : 747 ; PL : 119 ; TC (bus et autocars) : 179 ; tramway : 3 ; voitures et quad à moteur carrossé : 11 ; Tracteurs routiers : 20 ; autres : 5

➔ Évolution du nombre total de victimes

(blessés légers, blessés graves, tués)

➔ Évolution 2018 / 2017



Tendance : Les usagers des deux-roues motorisés représentent près de la moitié des victimes (47% en 2018) alors qu'ils ne constituent que 16% du trafic dans Paris intra-muros et 10% sur le boulevard périphérique et les échangeurs*.

* Enquêtes de composition de trafic réalisées en 2016 sur le boulevard périphérique et dans Paris intra-muros

- 2 ROUES-MOTORISÉS
- PIÉTONS
- 4 ROUES
- VÉLOS

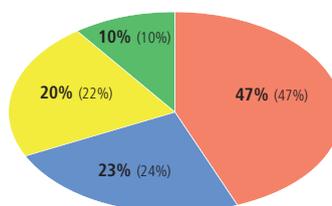


Le nombre d'accidents réparti par catégorie d'usagers est supérieur au total des accidents, un même accident pouvant impliquer plusieurs catégories d'usagers.

Sécurité des usagers

- 2 ROUES-MOTORISÉS
- PIÉTONS
- 4 ROUES
- VÉLOS

➔ Répartition des victimes par catégorie en 2018



- 2 ROUES-MOTORISÉS ■
- PIÉTONS ■
- 4 ROUES ■
- VÉLOS ■

(%) : Pourcentage en 2017.

Nombre de victimes tout Paris		dont tués	dont blessés graves (B.H)	dont blessés légers (B.N.H)
Deux-roues motorisés	2 972	13	298	2 661
dont - cyclomoteurs (49,9 cm ³)	894	3	70	821
- motocyclettes ou scooters	2 078	10	228	1 840
dont > 50 cm ³ et ≤ 125 cm ³	940	7	91	842
> 125 cm ³	1 138	3	137	998
Piétons	1 447	19	192	1 236
dont - enfants (≤ 15 ans)	206	1	32	173
- adultes (entre 16 et 59 ans)	880	6	90	784
- personnes âgées (60 ans et +)	361	12	70	279
4 roues	1 304	1	68	1 235
dont - VL	1 067	1	52	1 014
dont occupants Autolib	5	0	1	4
- VU	111	0	8	103
- PL	9	0	1	8
- TC	106	0	6	100
- voiturette, quad et autres	11	0	0	10
Vélos	628	3	49	576
dont - Vélib	35	0	3	32



Tendance : Les accidents impliquant un deux-roues motorisé représentent 58 % des accidents corporels de la circulation en 2018. Le nombre de victimes deux-roues motorisés est stable par rapport à 2017, dont celui des blessés légers et des tués. Le nombre des blessés graves augmente (+6 %). Le taux de gravité des accidents de deux-roues motorisés (10,1 %) est un peu en deçà de celui de l'ensemble des accidents à Paris (11,6 %).



Taux de gravité :

Nombre de victimes tués et blessés graves pour 100 accidents corporels. En 2018 à Paris, le taux de gravité est de 11,6 pour l'ensemble des accidents corporels (9,9 % en 2017).



Les accidents impliquant un piéton représentent 24 % des accidents corporels de la circulation en 2018. Le nombre des victimes piétons diminue par rapport à 2017 (-9 %). En 2018, les piétons représentent 23 % du total des victimes, réparties comme suit : 14 % d'enfants, 61 % d'adultes et 25 % de personnes âgées. Les personnes âgées constituent 63 % des piétons tués. Le taux de gravité des accidents de piétons en 2017 (14,9 %) est supérieur à celui de l'ensemble des accidents (11,6 %).



Les accidents impliquant des 4 roues représentent une part importante des accidents corporels de la circulation en 2018 (77 %). Les victimes en 4 roues en diminution par rapport à 2017 (-11 %) représentent 21 % du total des victimes en 2018. Le taux de gravité pour les conducteurs et les passagers de 4 roues (1,6 %) est très en deçà de celui de l'ensemble des accidents parisiens (11,6 %).

Les Autolib', dont le service a été interrompu en juillet 2018, ont été impliquées dans 26 accidents corporels de la circulation en 2018, occasionnant 32 victimes au total, dont 5 conducteurs ou passagers d'Autolib' et 27 victimes « autres » (9 piétons, 9 deux-roues motorisés, 8 conducteurs ou passagers de V.L. non Autolib', 1 cycliste).

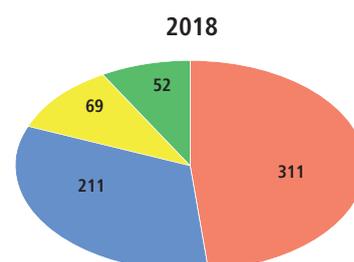
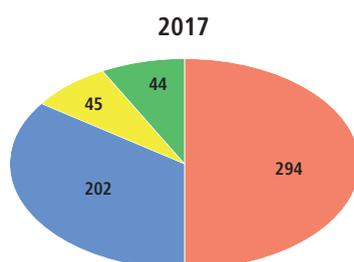


Les cyclistes sont impliqués dans 13 % des accidents corporels de la circulation et représentent 10% des victimes en 2018. Le nombre de victimes cyclistes est en diminution de 5 % par rapport à 2017. Cette diminution repose sur celle des blessés légers (42 de moins). En revanche, le nombre des blessés graves augmente (7 de plus) ainsi que celui des tués (1 de plus). A titre d'indication le nombre de cyclistes* dans la circulation a diminué de 11% par rapport à 2017.

Le taux de gravité des accidents de vélos en 2018 (7,2 %) est inférieur à celui de l'ensemble des accidents à Paris (11,6 %). Les 35 victimes cyclistes utilisant Vélib' représentent 6 % de l'ensemble des victimes cyclistes en 2018, alors que la part des cyclistes Vélib' dans la circulation, parmi l'ensemble des cyclistes*, est de 26 %.

*comptages de l'Observatoire

Évolution du nombre de tués et blessés graves



Tendance : Les usagers les plus vulnérables sont en majorité les deux- roues motorisés et les piétons.

Actions en faveur de la sécurité routière



Sites « accidentogènes » étudiés en 2018 :

Carrefour boulevard de l'Hôpital / rue des Wallons (13^{ème}) ; section courante boulevard de l'Hôpital, de rue des Wallons à rue Jeanne d'Arc (13^{ème}) ; carrefour boulevard Victor / avenue de la porte de Sèvres (15^{ème}) ; carrefour rue de Vouillé / rue Brancion (15^{ème}) ; carrefour allée de la Reine Marguerite / allée de Longchamp (16^{ème}) ; carrefour avenue de l'Hippodrome / route de Sèvres à Neuilly (16^{ème}) ; carrefour rue de la Pompe / rue Faustin Hélié (16^{ème}) ; carrefour avenue de la porte d'Asnières / échangeur Asnières AW/17 (17^{ème}) ; carrefour avenue de la porte d'Asnières / échangeur Asnières AX/17 (17^{ème}) ; carrefour avenue Georges V / rue Vernet (8^{ème}) ; carrefour avenue de Villiers / rue Pierre Demours (17^{ème}) ; section courante avenue de Villiers de rue Pierre Demours à rue de Prony (17^{ème}) ; carrefour avenue de la porte de Clignancourt / rue Francis de Croisset (18^{ème}).

Actions partenariales

- Poursuite de la procédure de transmission des télégrammes d'accidents entre la Préfecture de Police et la Ville de Paris, afin de suivre et d'analyser quasi en temps réel les causes d'accidents graves et mortels. 122 télégrammes ont été diffusés en 2018.
- Poursuite des études engagées en 2007 sur les sites les plus accidentogènes à Paris par le groupe de travail réunissant la Ville de Paris, la Préfecture de Police et la RATP. Les propositions peuvent concerner des modifications de l'infrastructure, des contrôles, des actions de sensibilisation. Les actions proposées font l'objet de projets. En 2018, 13 sites accidentogènes ont été étudiés.

Actions de sensibilisation

- À l'initiative du Comité de Paris de l'association La Prévention Routière subventionnée par la Mairie de Paris, sensibilisation de plusieurs milliers d'écoliers et collégiens.
- Organisation par la Ville de Paris d'animations pour sensibiliser les usagers aux dangers de l'angle mort, en collaboration avec les Transports Automobiles Municipaux et des associations.
- Soutien aux actions de sécurité routière organisées par « Wimoov » de jour comme de nuit (lieux étudiants et jeunes, festivals, soirées étudiantes et discothèques).
- Soutien à l'action concernant l'organisation d'actions en journée et de soirées responsables par Avenir Santé (concours « Monte ta soirée »).
- Soutien à l'action de développement du programme « Un réseau francilien pour des villes à vivre » par Rue de l'Avenir.
- Formation des cyclistes à la remise en selle. Des cours organisés avec le concours d'associations ont lieu à Paris.

Dioxyde d'azote NO₂



Effets sur la santé :

Le dioxyde d'azote, qui est un gaz toxique à fortes concentrations, provoque des inflammations des voies respiratoires et une diminution de la fonction pulmonaire (OMS, 2011).

La **valeur limite annuelle**, comme l'**objectif de qualité**, pour le NO₂, sont fixés à 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

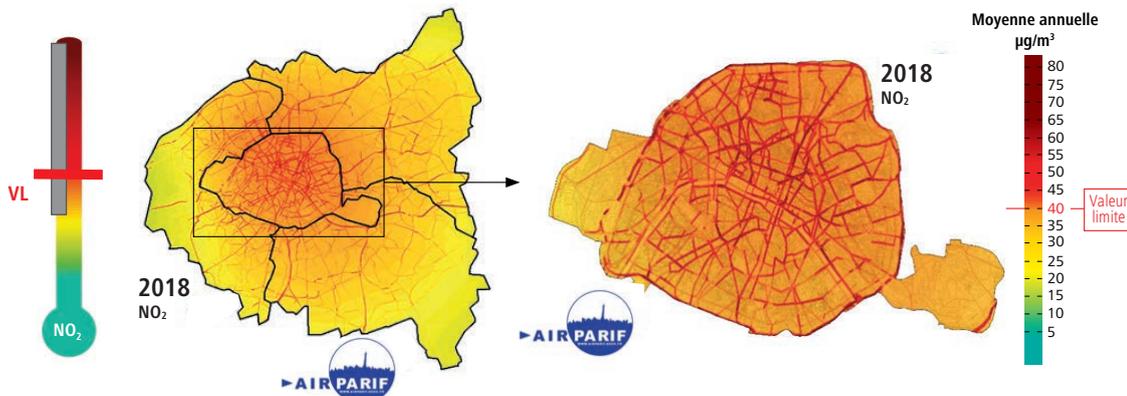


La diminution des niveaux de NO₂ à proximité du trafic est liée à l'introduction de la norme Euro 5, en particulier pour les véhicules lourds. Outre la baisse des émissions de NOx, une des raisons majeures des évolutions des niveaux de dioxyde d'azote, tant en situation de fond qu'en proximité au trafic routier, est liée au renouvellement du parc routier et à l'évolution des émissions primaires de NO₂ des véhicules diesel.

Particules PM₁₀

➔ Concentration moyenne annuelle de NO₂ sur Paris et la petite couronne

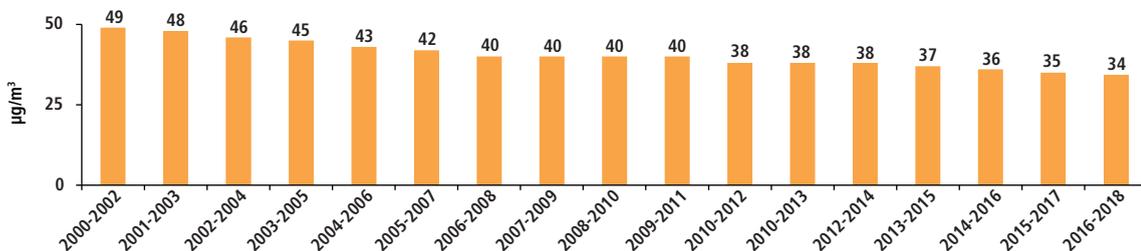
Le dioxyde d'azote est un polluant indicateur des activités de transport, notamment le trafic routier. À Paris, les émissions directes ou « primaires » d'oxydes d'azote (NOx) sont dues en grande majorité au trafic routier et au secteur résidentiel et tertiaire. Les concentrations les plus élevées sont relevées au cœur de l'agglomération parisienne, et au voisinage des principaux axes routiers régionaux et parisiens. Les concentrations sont généralement plus soutenues sur la rive droite de la Seine.



En 2018, le dépassement de la **valeur limite annuelle en NO₂** (40 µg/m³) concerne près de 700 000 habitants, soit plus de un parisien sur trois.

➔ Evolution des niveaux de NO₂

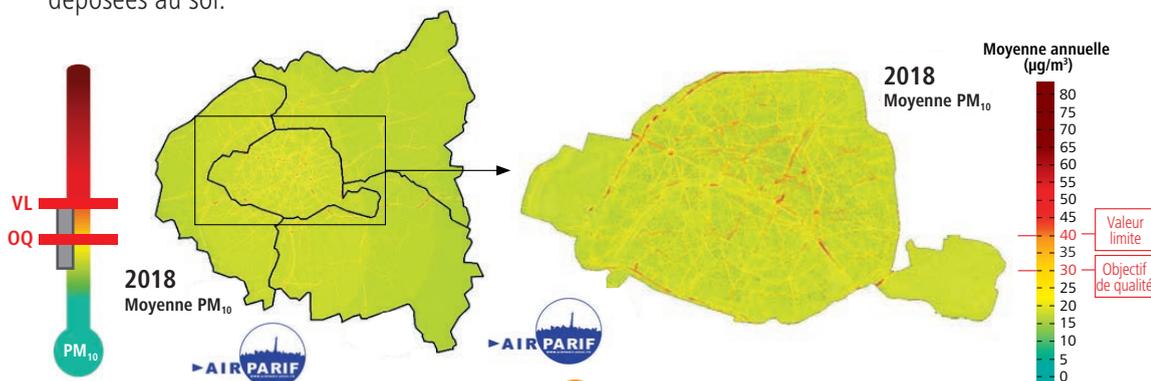
Concentration moyenne sur 3 ans en dioxyde d'azote à Paris (5 stations de fond)



Sur le moyen terme, les concentrations en dioxyde d'azote montrent une tendance à la baisse. Plus lente depuis 2008, cette baisse est en revanche supérieure à 34 % sur la période 1998-2000 à 2016-2018.

➔ Concentration moyenne annuelle de PM₁₀ sur Paris et la petite couronne

Les sources de particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10) sont multiples. Il existe d'une part des rejets directs dans l'atmosphère. Les sources majoritaires de particules primaires sont le secteur résidentiel et tertiaire, le trafic routier, les chantiers et l'agriculture. Les sources de particules sont d'autre part indirectes : transformations chimiques de polluants gazeux qui réagissent entre eux pour former des particules secondaires, transport à travers l'Europe, ou encore remise en suspension des poussières déposées au sol.



Particules PM₁₀



Particules PM₁₀ et PM_{2.5} : elles sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques et peuvent être de différentes tailles. On distingue les particules PM₁₀, de diamètre inférieur à 10 µm et les PM_{2.5}, de diamètre inférieur à 2,5 µm. Les particules PM₁₀ sont majoritairement formées de particules PM_{2.5} : en moyenne annuelle, les PM_{2.5} représentent environ 60 à 70 % des PM₁₀.

Effets sur la santé :

Aux concentrations auxquelles sont exposées la plupart des populations urbaines et rurales des pays développés et en développement, les particules ont des effets nuisibles sur la santé. L'exposition chronique contribue à augmenter le risque de contracter des maladies cardiovasculaires et respiratoires, ainsi que des cancers pulmonaires.

La **valeur limite annuelle**, comme l'**objectif de qualité**, pour les PM₁₀, visent la protection de la santé et sont fixés respectivement à 40 µg/m³ et à 30 µg/m³ en moyenne annuelle. La **valeur limite journalière** est fixée à 50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 fois par an.

Particules PM_{2.5}



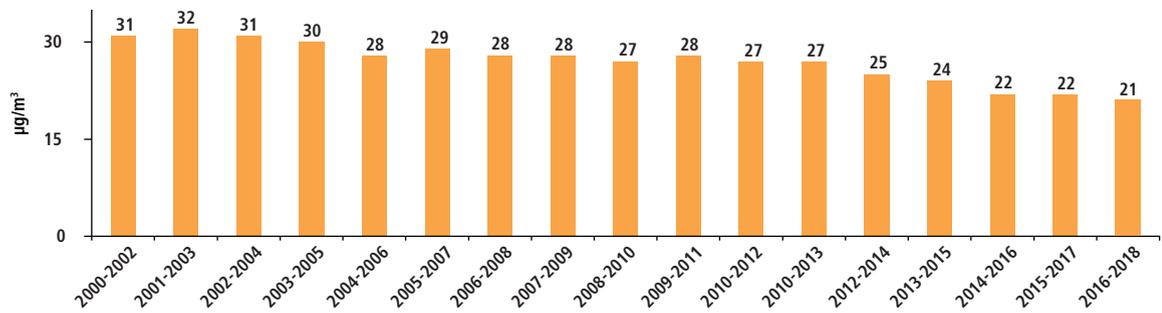
La **valeur limite annuelle** comme la **valeur cible** et l'**objectif de qualité** pour les PM_{2.5}, visent à protéger la santé des populations et sont fixés respectivement à 25 µg/m³, à 20 µg/m³ et à 10 µg/m³, en moyenne annuelle.

Les niveaux sont globalement homogènes en Île-de-France. Ils sont cependant légèrement plus élevés dans le cœur dense de l'agglomération, notamment aux abords des principaux axes de circulation, où les concentrations sont proches voire très ponctuellement supérieures à la valeur limite annuelle. Le nombre d'habitants concernés par un dépassement de la valeur limite annuelle en PM₁₀ est très faible.

L'**objectif de qualité** (30 µg/m³) est toujours dépassé à proximité des axes routiers à Paris.

Evolution des niveaux des PM₁₀

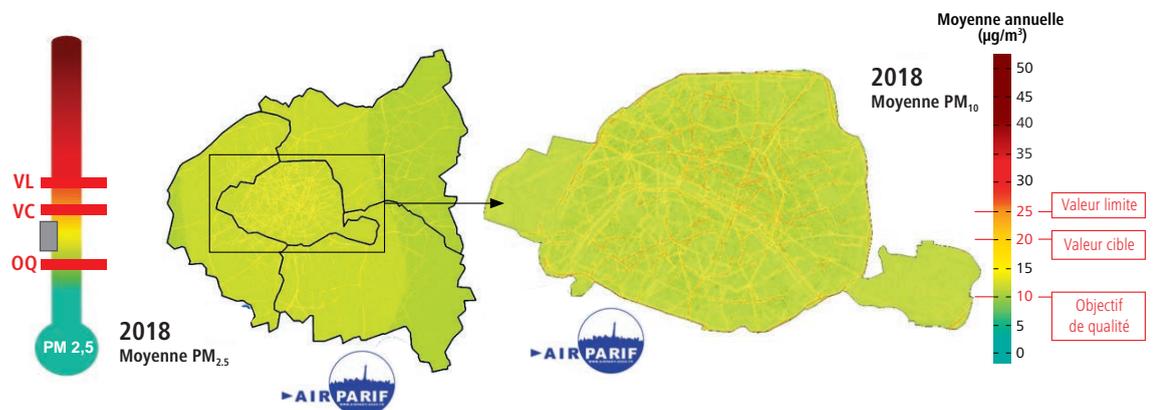
Concentration moyenne sur 3 ans en particules PM₁₀ dans Paris (5 stations de fond)



En s'affranchissant des fluctuations météorologiques interannuelles et des évolutions météorologiques, les teneurs moyennes en PM₁₀ dans Paris montrent une tendance régulière à la baisse au cours des 18 dernières années. Entre 1999 et 2018, ces niveaux ont ainsi baissé de 32 % sur les sites de fond parisiens, cette baisse étant plus marquée depuis une dizaine d'années.

Concentration moyenne annuelle de PM_{2.5} sur Paris et la petite couronne

Les sources des particules de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM_{2.5}) sont multiples. Il existe d'une part des rejets directs dans l'atmosphère. Les sources majoritaires de particules fines primaires sont le secteur résidentiel et tertiaire (notamment le chauffage au bois), le trafic routier et l'agriculture. Les sources des PM_{2.5} sont d'autre part indirectes : transformations chimiques de polluants gazeux qui réagissent entre eux pour former des particules secondaires, pouvant être transportées à travers l'Europe.



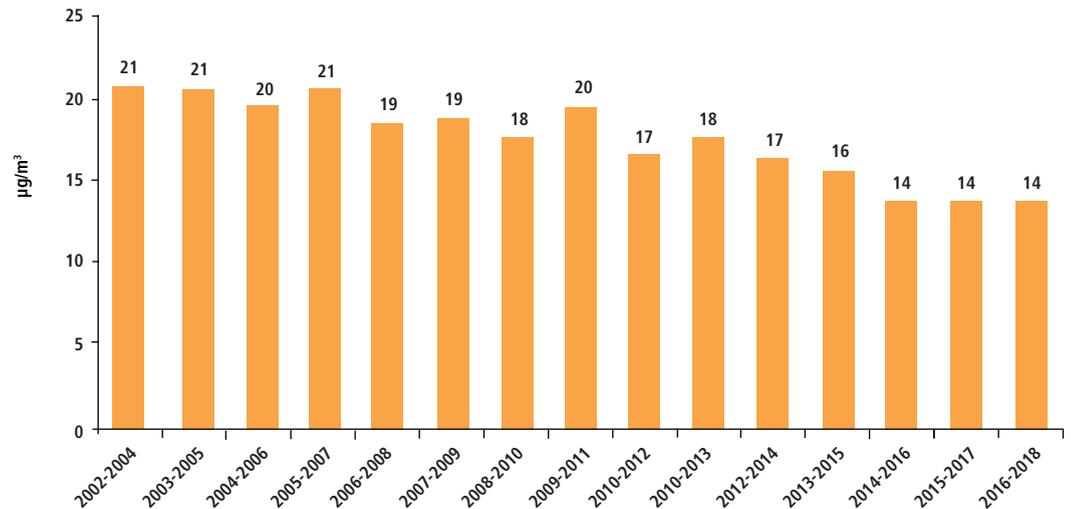
Les concentrations les plus élevées sont relevées dans le cœur dense de l'agglomération parisienne, au voisinage des grands axes routiers. La **valeur limite annuelle** est respectée sur la totalité du département parisien en 2018 ainsi que la **valeur cible** (20 µg/m³).

La totalité du territoire parisien et des habitants est concernée par un dépassement de l'**objectif de qualité** (10 µg/m³). Le dépassement de l'objectif de qualité concerne près de 85 % de la population francilienne.

Particules PM_{2.5}

➔ Evolution des niveaux des PM_{2.5}

Concentration moyenne annuelle en particules PM_{2.5} dans Paris (stations de fond)



En s'affranchissant des variations météorologiques, les niveaux moyens annuels de PM_{2.5} ont baissé de plus 40 % entre 2002-2004 et 2016-2018 sur les sites de fond parisien. Cette baisse s'explique par la diminution des particules primaires émises à l'échappement des véhicules diesel (environ -35 % entre 2005 et 2015).

Ozone O₃

➔ Mesure de l'ozone

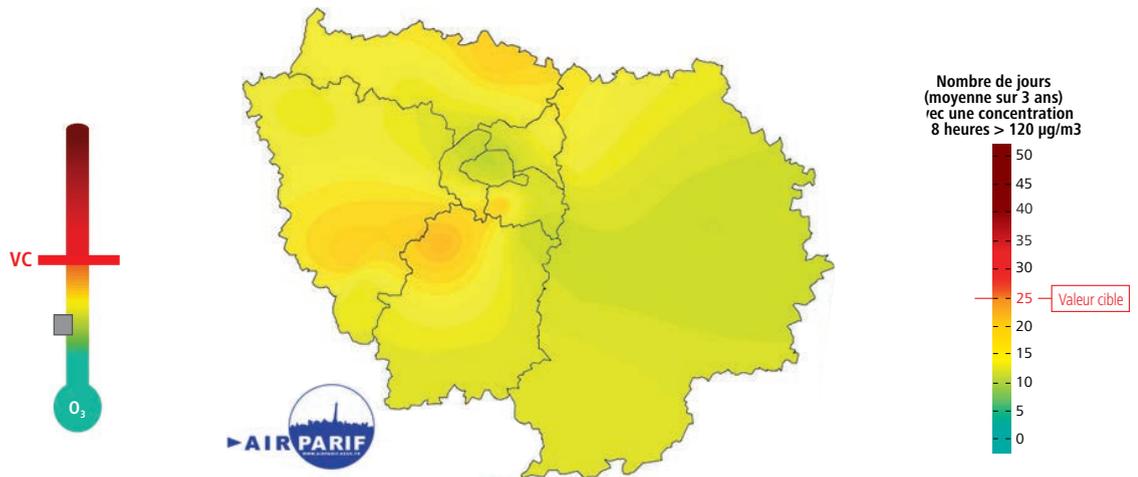
La carte représente la situation de l'Île-de-France au regard de la valeur cible en ozone (O₃) pour la santé (seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures) – période 2015-2018



L'ozone n'est pas directement émis dans l'atmosphère. Il est principalement formé par réaction chimique entre des gaz « précurseurs » le dioxyde d'azote (NO₂), et les Composés Organiques Volatils (COV), sous l'effet du rayonnement solaire.

Effets sur la santé :

Les concentrations élevées de l'ozone ont des effets marqués sur la santé de l'homme : problèmes respiratoires, déclenchement de crises d'asthme, diminution de la fonction pulmonaire et apparition de maladies respiratoires.



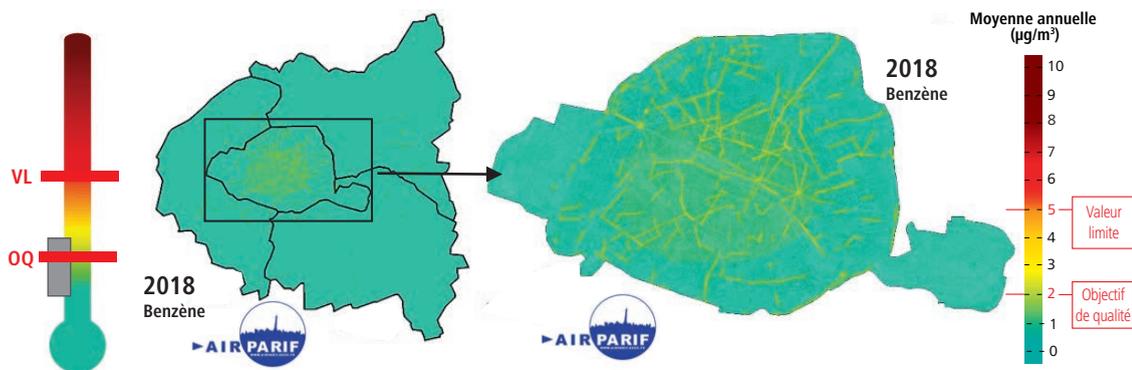
La valeur cible pour la protection de la santé, établie en moyenne sur 3 ans, n'est plus dépassée en Île-de-France depuis la période 2006-2008.

L'objectif de qualité relatif à la protection de la santé (120 µg/m³ sur une période de 8 heures) est dépassé chaque année en tout point de la région. À Paris en 2018, il a été dépassé au cours de 17 à 24 journées selon les stations. C'est plus qu'en 2017, en raison de conditions d'insolation et de températures plus importantes au mois de juillet (canicule).

Benzène C₆H₆

➔ Concentration moyenne annuelle de benzène sur Paris et la petite couronne

Le benzène est un polluant émis majoritairement par le trafic routier, plus particulièrement les véhicules à motorisation essence dont les deux-roues motorisés. Il est également présent à proximité des zones de stockage et de distribution, comme les stations-service.



Les concentrations en benzène sont légèrement plus élevées dans le cœur dense de l'agglomération parisienne. Les concentrations les plus élevées sont relevées à proximité des axes de circulation.

La **valeur limite** européenne relative au benzène (5 µg/m³) est respectée à Paris, comme sur l'ensemble de l'Île-de-France. L'**objectif de qualité** français (2 µg/m³) est dépassé encore en 2018 et concerne environ 20 000 habitants.



Effets sur la santé :

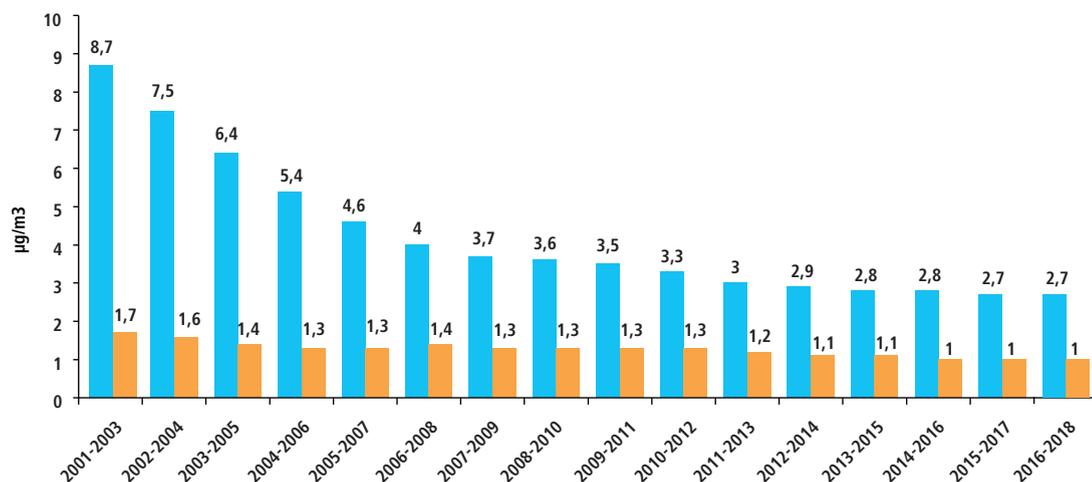
Le benzène est cancérigène pour l'homme. De plus, sa dégradation dans l'atmosphère produit des composés qui ont également des effets toxiques et/ou cancérigènes.

Il a un effet indirect sur l'environnement, puisque c'est un précurseur d'ozone qui perturbe la photosynthèse et a un impact négatif sur la végétation.

La **valeur limite annuelle**, et l'**objectif de qualité**, sont fixés respectivement à 5 µg/m³ et à 2 µg/m³ en moyenne annuelle.

➔ Évolution des niveaux de benzène

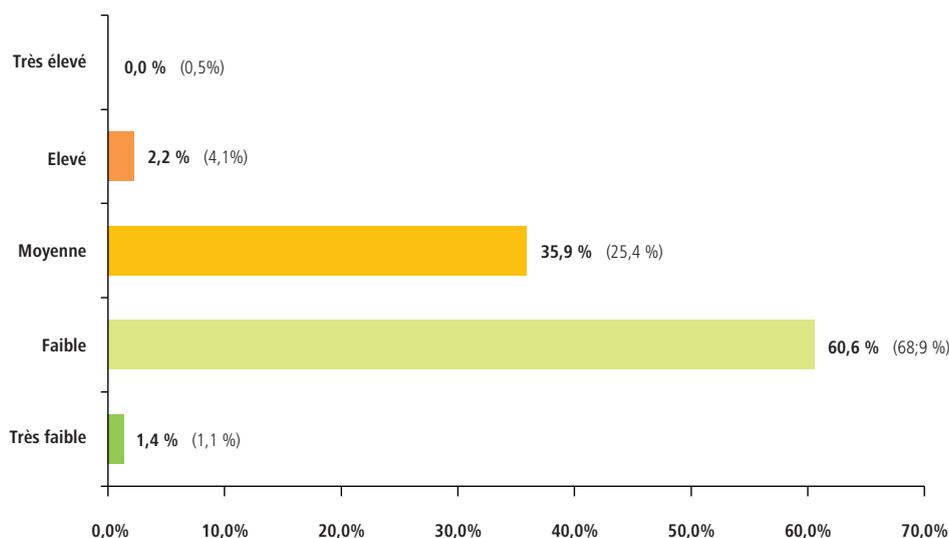
Concentration moyenne sur 3 ans en benzène dans Paris



Sur la période 2000-2007, les teneurs en benzène ont connu une forte baisse, en raison de la réglementation européenne ayant limité le taux de benzène dans les carburants. Depuis 2012, la baisse observée est plus lente. Les stations de fond de Paris intra-muros et la station trafic Place Victor Basch enregistrent une baisse respective de 41 % et 69 % entre 2001 et 2018.

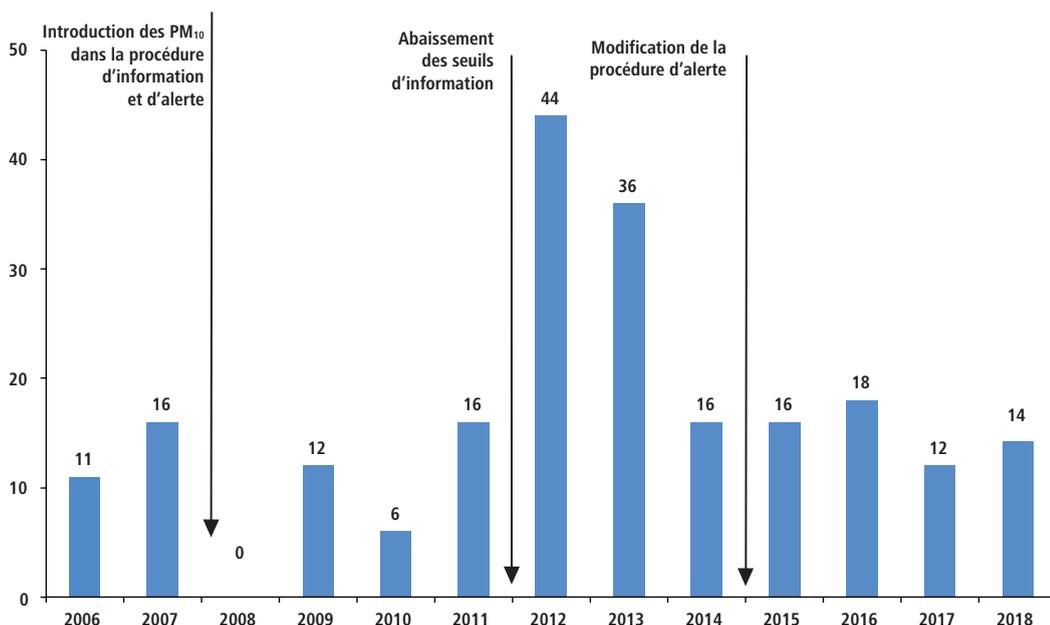
Bilan de l'indice de qualité de l'air

➔ Indice général CITEAIR (pour le département de Paris)



L'indice de qualité de l'air a été « faible à très faible » près de 60 % du temps.

➔ Évolution des déclenchements de la procédure d'information et d'alerte en Île-de-France tous polluants confondus



L'année 2018 a comptabilisé un nombre de jours de déclenchement de la procédure d'information et d'alerte légèrement supérieur à l'année 2017.

Ces déclenchements ont concerné les particules PM₁₀ (4 jours de dépassement du seuil d'information dont 2 jours consécutifs les 21 et 22 février) et l'ozone (11 jours de dépassement du seuil d'information dont 5 consécutifs du 23 au 27 juillet).



L'indice citeair (Common Information to European Air) permet de comparer la qualité de l'air dans près d'une centaine de villes européennes selon la même méthode et le même outil.

À travers une échelle de 5 classes de couleurs et 5 qualificatifs, ils informent sur les polluants les plus problématiques en Europe :

Pour l'indice général, les polluants obligatoires sont le NO₂, les PM₁₀ et l'ozone.

Pour l'indice trafic, les polluants obligatoires sont le NO₂ et les PM₁₀.



Le bruit routier

Mesure du bruit routier

Source : BRUITPARIF-
Mairie de Paris



Directive européenne 2002/49/CE :

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 définit les bases communautaires de la lutte contre le bruit dans l'environnement. Elle impose la réalisation de cartes stratégiques du bruit et des plans d'actions, destinés à lutter contre les nuisances sonores, en particulier en provenance des infrastructures de transport, et à protéger les zones calmes.

Le champ d'application de cette directive concerne le bruit dans l'environnement. Celui-ci est défini comme « le son extérieur non désiré ou nuisible résultant d'activités humaines ». Routes, voies ferrées, aéroports, industries sont les grandes sources de bruit ciblées en priorité par cette directive.



L'indice Ln :

L'indicateur Lnight représente le niveau sonore moyen durant la période de nuit (de 22h à 6h). Il est exprimé en décibels pondérés A ou dB(A).

Le bruit routier

Sur la base des cartes de bruit de 2015, établies en application de la directive 2002/49/CE, 11 % des Parisiens, soit 231 000 personnes, seraient exposées au-dessus du seuil réglementaire de 68 dB(A) en Lden et 5,2 %, soit 109 150 personnes, seraient au-dessus du seuil de 62 dB(A) la nuit.

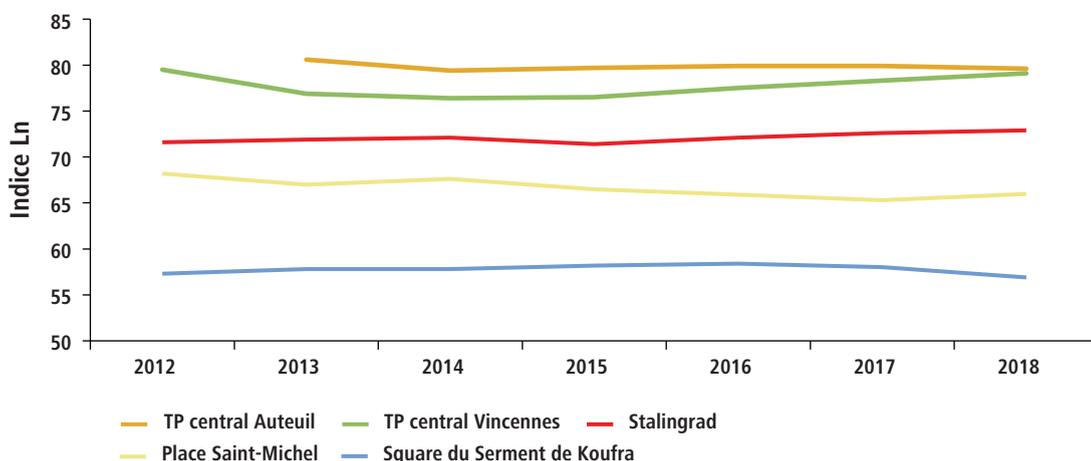
Réseau de mesure de Bruitparif

Bruitparif, centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France, est une association qui remplit trois missions sur le territoire francilien : l'observation et l'évaluation du bruit, l'accompagnement des acteurs publics et l'information des citoyens. Fin 2018, l'association dispose d'un réseau d'une centaine de stations automatiques permanentes en Île-de-France, dont 40 à Paris.

Implantation des sites de mesure du bruit routier à Paris



Évolution de l'indice Ln sur plusieurs sites de mesure



Tendance : On observe une baisse de l'indice Ln place Saint-Michel depuis 2012 et une légère augmentation place Stalingrad. La station du terre-plein central du boulevard périphérique porte de Vincennes montre une remontée de l'indice depuis 2016, sans doute due à l'usure prématurée de l'enrobé phonique expérimental posé en juin 2012. La pose d'un enrobé phonique à l'été 2018 sur le boulevard périphérique au droit du square Serment de Koufra explique la baisse observée.

Exposition des Parisiens

Source : BRUITPARIF - Mairie de Paris

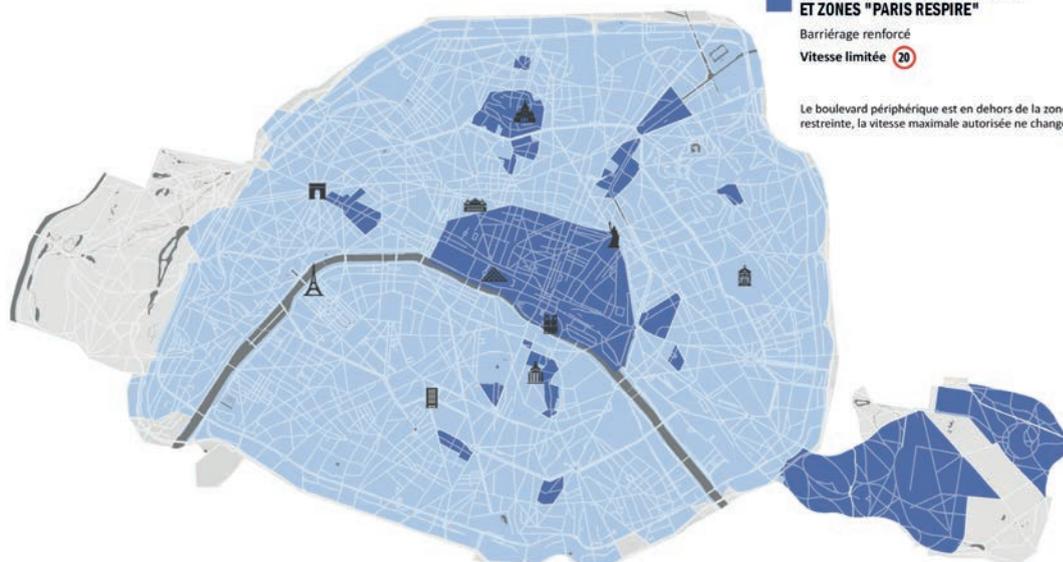
➔ Impact acoustique de la « journée sans voiture » du dimanche 16 septembre 2018

Dimanche 16 septembre, de 11h à 18h, s'est tenue à Paris la quatrième édition de la «journée sans voiture», qui s'est déroulée durant le week-end des Journées Européennes du Patrimoine. L'interdiction de circulation pour les particuliers concernait l'ensemble du territoire parisien, à l'exception d'une partie des bois de Boulogne et Vincennes.



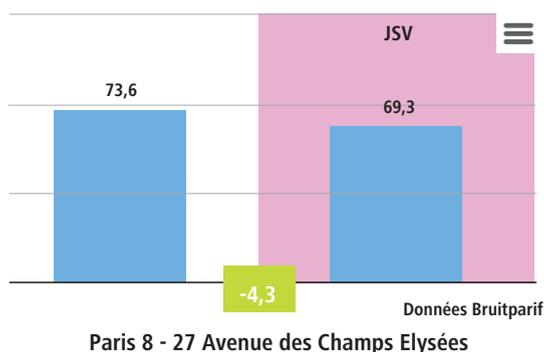
Journée Sans Voiture Dimanche 16 Septembre, de 11h à 18h

Paris est fermée aux véhicules à moteur, y compris les deux-roues.

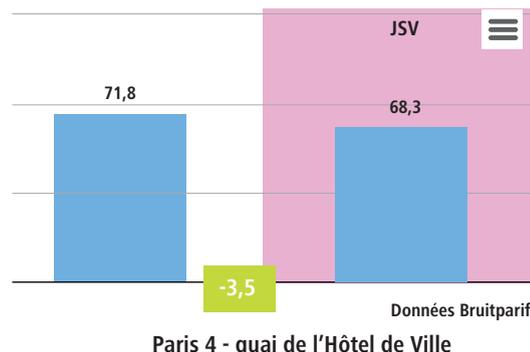


- TOUT-PARIS**
Seuls les véhicules définis par arrêté conjoint du Préfet de Police et de la Maire de Paris (transports en commun, véhicules d'urgence, taxis, VTC...) pourront circuler. Chaussez vos baskets, enfourchez vos vélos, enfillez vos rollers...!
Vitesse limitée **30**
 - HYPER CENTRE, CHAMPS-ÉLYSÉES ET ZONES "PARIS RESPIRE"**
Barriérage renforcé
Vitesse limitée **20**
- Le boulevard périphérique est en dehors de la zone restreinte, la vitesse maximale autorisée ne change pas.

Zone 100 % piétonne entre 11h et 18h



Zone "Coeur de Paris" (VTC et motos taxis interdits, vitesse limitée 20 km/h), entre 11h et 18h



Tendance : La diminution globale de bruit qui a été constatée entre 11 et 18h, au sein du périmètre de circulation restreinte, varie selon les sites, de -1.3 dB(A) sur le quai Anatole France à - 5.2 dB(A) sur le quai des Célestins. L'avenue des Champs Élysées, 100% piétonne, a connu une baisse importante de niveau sonore (-4.3 dB(A)) par rapport au dimanche de référence.



Le contexte économique

Établissements

Source :

Chambre de Commerce
et d'Industrie de Région
Paris Ile de France

Exploitation TERRItem du comptage
des établissements de SIRENE
(répertoire exhaustif de l'INSEE)

Paris

Île de France



TERRItem :

Base de données socio-économiques
de la CCIR Paris Ile de France, au
service des entreprises.

Type d'établissements recensés :

Entreprises industrielles et commerciales,
commerçants, artisans, professions
libérales, artistiques, associations,
administrations.

Chiffre d'affaires des entreprises

Source :

Chambre de Commerce
et d'Industrie de Région
Paris Île de France

Enquête d'opinion de conjoncture

Paris

France milieu urbain



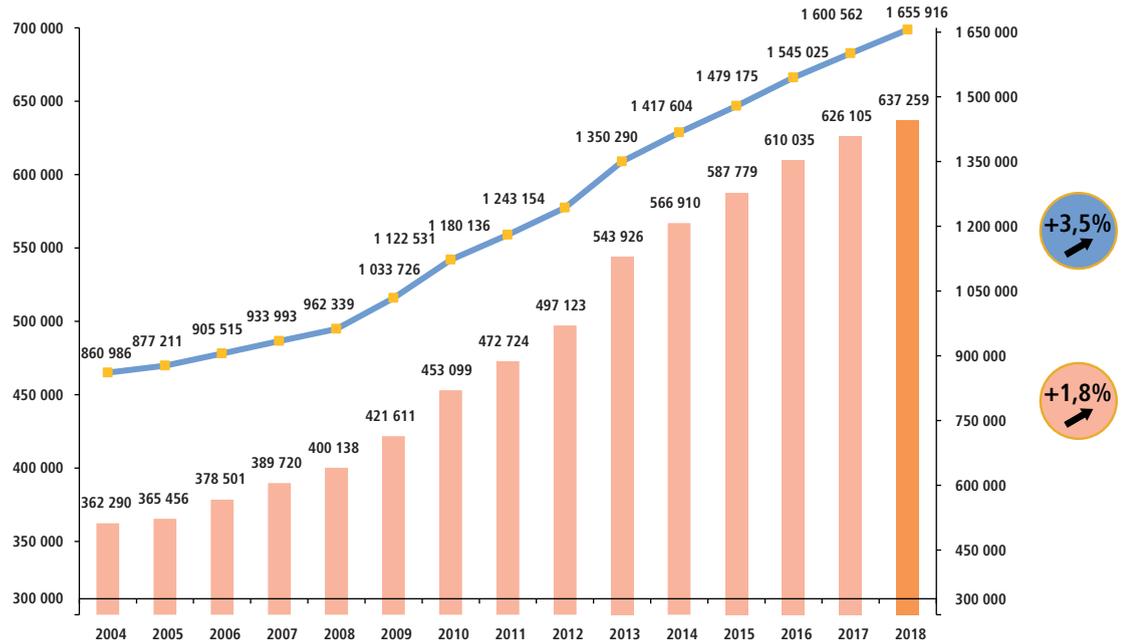
Enquête d'opinion de conjoncture :

Enquête réalisée par Médiamétrie, du
3 au 21 septembre 2018, auprès de 3 800
entreprises, dont 505 entreprises
parisiennes.

➔ Nombre d'établissements implantés à Paris et en Île-de-France

Au 31 décembre de chaque année

➔ Évolution 2018 / 2017

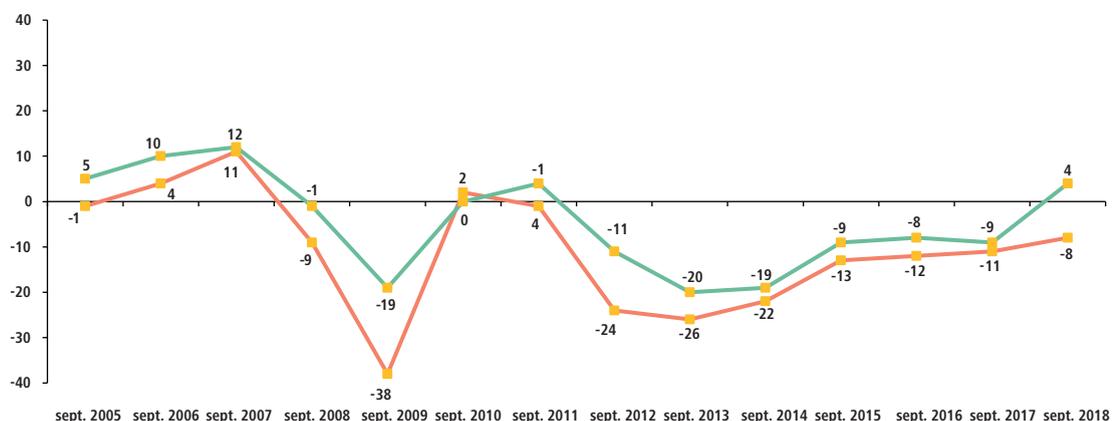


Tendance : L'augmentation du nombre d'établissements se poursuit à Paris comme en Île-de-France.

➔ Évolution déclarée du chiffre d'affaires (au cours des six derniers mois)

Toute activité confondue

Solde : % « en hausse » moins % « en baisse »



Tendance : En 2018, l'indice d'évolution du chiffre d'affaires réalisé lors des 6 derniers mois par les entreprises parisiennes continue sa bonne progression et gagne 3 points sur l'année. L'amélioration de cet indice reste mesurée, puisque le solde d'entreprises ayant connu une hausse d'activité est toujours négatif (-8). C'est dans le secteur des services (75 % du tissu économique parisien) que les plus fortes hausses d'activité ont été observées, avec un solde proche de l'équilibre (-2). A contrario, le secteur du commerce semble toujours souffrir (solde = -32), puisque 50 % des entreprises interrogées déclarent avoir subi une baisse d'activité.



L'Observatoire des déplacements à Paris

Mairie de Paris
Direction de la Voirie
et des Déplacements
Agence de la Mobilité
121, avenue de France
CS 51388 75639 Paris cedex 13

Secrétariat
Tél. : 01 40 28 74 50

Préfecture de Police
7, boulevard du Palais
75004 Paris

Direction Régionale de l'INSEE
1, rue Stéphenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Conseil Régional
d'Île-de-France
35, boulevard des Invalides
75007 Paris

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
21/23, rue Miollis
75732 Paris cedex 15

Île-de-France Mobilité
(IDFM)
41, rue de Châteaudun
75009 Paris

Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris
Délégation de Paris
2, place de la Bourse
75002 Paris

RATP
54, quai de la Rapée
75599 Paris cedex 12

Ports de Paris
1, quai de Grenelle
75732 Paris cedex 15

SNCF
Tour Paris Lyon
209/211, rue de Bercy
75585 Paris cedex 12

Office du Tourisme
et des Congrès de Paris
25, rue des Pyramides
75001 Paris

AIRPARIF
7, rue Crillon
75004 Paris

Le bilan
déplacements
en **2018**
à Paris



MAIRIE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DE DÉPLACEMENTS

N° ISSN : 1763-5896

